

**restez
chez
VOUS**

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Mardi 09 Juin 2020 / N° 885

Prix : 20 DA

Covid-19:
La continuité du service dans les hôpitaux tributaire du respect des mesures barrières par les citoyens

Déconfinement :
Les transporteurs de voyageurs se préparent à la reprise de l'activité

Recettes douanières (DGD)
Légère hausse à plus de 270 mds DA au 1er trimestre 2020

Pétrole:
Le Brent à plus de 42,7 dollars

Enregistrement sonore
Halfaia et Saâdaoui placés sous mandat de dépôt

Environnement
Appel à mettre fin à la consommation irrationnelle des ressources énergétiques fossiles en Algérie

LFC 2020 :
Trois "mesures phares" en lien avec les réformes introduites par le Gouvernement

Coronavirus :
L'économie mondiale va se contracter de 5,2% en 2020 selon la Banque Mondiale

Révision de la Constitution

LE COMITÉ D'EXPERTS À LA RECHERCHE DU CONSENSUS POUR BÂTIR



L'ALGÉRIE NOUVELLE

Covid-19: La continuité du service dans les hôpitaux tributaire du respect des mesures barrières par les citoyens

La continuité du service dans les établissements hospitaliers, en particulier ceux recevant des patients atteints de Covid-19, sous pression depuis l'apparition des premiers cas, reste "tributaire" du respect des mesures barrières par les citoyens, préviennent les professionnels de santé. Pour le Dr. Rabiha Hamiche, spécialiste des maladies infectieuses à l'Etablissement public hospitalier (EPH) de Boufarik (Blida), malgré tous les efforts déployés par le corps médical dans le cadre de la prise en charge des patients atteints de Covid-19, "l'atténuation de l'épidémie reste tributaire du respect des mesures barrières par les citoyens". Elle a, à ce propos, rappelé les efforts consentis par les personnels de santé, mis sous pression dès l'apparition des premiers cas de coronavirus en Algérie, soulignant que beaucoup d'entre eux avaient développé des troubles du sommeil et des angoisses à cause de cette épidémie. Si les cas commencent à baisser et que les personnels de santé peuvent un peu souffler, il n'en demeure pas moins que le risque reste bel et bien présent, a-t-elle prévenu, regrettant que "certains citoyens, inconscients du danger qu'ils courent, s'obstinent à sortir dehors et à se regrouper, s'exposant et exposant les autres au risque de contamination". Aussi, a-t-elle exhorté les citoyens à respecter les mesures et gestes barrières préconisés par le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, notamment la distanciation sociale et le port du masque. La spécialiste qui réside à Alger et exerce à l'EPH de Boufarik a dit qu'elle n'a eu aucun moment de répit depuis le début de l'épidémie, mais que le plus dur pour elle était d'être tout ce temps éloignée de ses parents qui présentent des comorbidités de crainte de les contaminer. Pour sa part, le Dr Amel Zertal, spécialiste des maladies infectieuses à l'Etablissement hospitalier spécialisé (EHS) en maladies infectieuses Lâadi-Flici d'El Kettar (Alger), a évoqué la panique et l'angoisse qui se sont emparées du corps médical dès l'apparition



des premiers cas. Confronté assez rapidement à un très grand nombre de patients, le personnel de l'EHS d'El-Kettar a "accusé le coup psychologiquement et physiquement", a-t-elle dit, appelant les citoyens à "respecter scrupuleusement les instructions des pouvoirs publics afin d'endiguer la propagation de cette épidémie et de desserrer l'étau sur les personnels de santé". Dr. Zertal a déploré, toutefois, "l'indifférence affichée par certains citoyens quant aux mesures de prévention en affluant en grand nombre sur les marchés de fruits et légumes et les commerces sans aucun respect des conditions de protection". Ces gens là viennent, ensuite, "en foule à l'hôpital +El-Kettar+ pour se faire tester, alors que le respect du confinement et le port du masque dehors demeurent le meilleur diagnostic pour tous les individus". Pour sa part, Dr. Adlane Kandil clinicien au service infectiologie et médecine préventive à Staoueli a évoqué les activités qu'entreprend son équipe de travail en collaboration avec les quatre communes relevant de la circonscription administrative de Zéralda en l'occurrence Mehalma, Rahma-

nia, Souidania et Staoueli, afin de dispenser des recommandations et des orientations médicales aux citoyens parmi ceux qui sont en contact avec des cas confirmés. L'équipe en question effectue des visites aux établissements hôteliers où sont reçus les Algériens qui étaient restés bloqués à l'étranger, à savoir 122 passagers à l'hôtel El Riad et 205 autres au centre de thalassothérapie à Sidi Fredj. Le but étant de constater l'apparition d'éventuels signes et de sensibiliser ces personnes quant à l'importance de respecter les règles de prévention une fois qu'ils auront quitté les lieux. Afin d'éviter tous autres risques de contamination, Dr. Rachida Merad, psychologue, exhorte les citoyens à agir "avec prudence et circonspection afin d'écarter toute éventuelle contamination et de songer également à éviter aux corps de la santé de subir le stress et l'épuisement professionnel afin qu'ils continuent à assurer leur mission une fois la pandémie éliminée". Le président du Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP), Mohamed Yousfi a mis en valeur, lui, les efforts déployés par les person-

nels soignants grâce auxquels "l'Algérie a su maîtriser la situation malgré le manque de moyens enregistré dans certaines structures mais rattrapé par la suite". Il a invité les citoyens au "respect des mesures de prévention pour contrecarrer l'épidémie d'autant plus que l'Algérie a amorcé déjà la courbe descendante". Dr. Yousfi, également chef de service des maladies infectieuses à l'EPH de Boufarik, a mis l'accent sur "l'impératif de suivre attentivement les recommandations du comité scientifique du suivi de l'évolution de la pandémie en vue d'atténuer la pression sur les staffs médicaux et éviter au système de la santé de tomber dans un précipice maintenant que le virus propagé entame son quatrième mois". Les hautes autorités avaient salué à maintes reprises les efforts consentis par les corps médicaux et paramédicaux qui veillent à la prise en charge des cas positifs et grâce à leur dévouement et aux mesures de prévention la situation épidémiologique a été sous contrôle en Algérie".

Yasmina Derbal

Déconfinement : Les transporteurs de voyageurs se préparent à la reprise de l'activité

Les transporteurs de voyageurs, publics et privés, se préparent à instaurer les différentes mesures de protection contre la propagation du virus Covid-19, en prévision de la reprise de leur activité après la levée du confinement. Dans l'attente de la reprise de leurs activités, les professionnels du transport des voyageurs, prévoient de mettre en œuvre de nouvelles mesures nécessaires pour éviter une nouvelle propagation de l'épidémie parmi les voyageurs au niveau national. Pour le président de la Fédération nationale du transport des voyageurs et des marchandises (FNTV), affiliée à l'UGCAA, Abdelkader Boucherit, la protection des chauffeurs tout comme celle des voyageurs sera une priorité à travers les différents gestes barrières préconisés par les instances sanitaires du pays. Port de masques, mise à disposition de gel hydroalcoolique et distanciation sociale constituent les premiers axes sur lesquels travaille la fédération, dans l'attente du déconfinement progressif du secteur. Pour le même responsable, les transporteurs de voyageurs et de marchandises sont prêts à reprendre une activité, même réduite, dans le

respect des règles de sécurité sanitaires. Ceci d'autant que l'arrêt de leur activité a mis, note-t-il, nombre d'opérateurs du secteur en difficulté financière. "Une reprise même minimale du travail pourra permettre aux travailleurs du secteur d'avoir de quoi assurer leurs dépenses quotidiennes", fait-il observer. Pour sa part, Mohamed Belkhous, président de la Fédération nationale des chauffeurs de taxi, également affiliée à l'UGCAA, a avancé que le nombre de clients par véhicule sera réduit sans pour autant préciser ce nombre. Selon lui, le port de barette sera également obligatoire avec une désinfection très régulière des véhicules. D'autre part, M. Belkhous regrette "le retard constaté dans l'octroi de l'aide de 10.000 DA destinée aux chauffeurs de taxis". "Cette aide de solidarité destinée à compenser l'arrêt de travail des chauffeurs de taxi a été octroyée dans d'autres wilayas mais pas à Alger. Nous sommes dans l'attente", déplore-t-il. Outre le transport routier, celui du métro de la capitale et du tramway semblent s'orienter vers plusieurs mesures dans le cadre de la lutte contre une nouvelle propagation du Covid-19. Selon des sources du secteur, outre le

marquage au sol pour assurer la distanciation sociale, notamment au niveau des quais et des guichets de billetterie, des équipes seront mobilisées afin d'orienter les voyageurs "et éviter au maximum le croisement des flux de voyageurs". De plus, des affichages de sensibilisation et d'information seront installés. "Même au niveau des rames de métro, nous comptons assurer une distanciation au niveau des sièges", précise-t-on. Pour sa part, l'Entreprise de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA) a adopté une série de mesures préventives en prévision de la reprise de son activité. Entre autres mesures préventives adoptées figure "la désinfection des bus avant de quitter le garage", avait précisé le chargé de communication à l'ETUSA, Abbes Ahcene. Il s'agit également de "l'isolement de la cabine du conducteur via des barrières et la réduction du nombre de clients à 25 passagers au lieu



de 100 passagers avant la propagation de la pandémie». Pour rappel, le Secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs des transports (FNTT), affiliée à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) M. Seddik Berrama, avait récemment déclaré à l'APS que les entreprises de transport public, à l'instar de l'ETUSA, le métro et le tramway d'Alger, les trains, et la compagnie nationale de transport aérien ont pris toutes les mesures nécessaires en prévision de la re-

prise de leurs activités, en garantissant les appareils de désinfection et de protection et en formant leur personnel. Il convient de rappeler que le Premier ministre Abdelaziz Djerad, et conformément aux instructions du Président de la République, avait arrêté une feuille de route de déconfinement qui est à la fois progressive et flexible et dans laquelle la priorisation des activités a été arrêtée en fonction de leur impact socio-économique.

Moussa O

Révision de la Constitution

Le comité d'experts à la recherche du consensus pour bâtir l'Algérie nouvelle

Plusieurs partis politiques ont appelé à un débat large et inclusif autour du projet de révision de la Constitution, devant impliquer toutes les composantes de la société civile et du monde politique. Cela permettra à la révision, en cours, de passer à une Constitution susceptible d'être appliquée qu'elle que soit la tendance politique du Président de la République. Conformément à son engagement au cours de la campagne électorale, le Président Tebboune avait chargé un comité d'experts de formuler des propositions pour l'élaboration d'un projet de Constitution consensuelle qui soit à la hauteur des aspirations des citoyens exprimées lors des marches du Hirak. Il s'agit, donc, d'une plateforme de débat et une méthode de travail que le Président a voulu suivre pour ne pas voir un débat lancé du vide mais plutôt à partir d'un document élaboré par une élite d'éminents professeurs de droit. Le président de la République souhaite voir ce document enrichi par des contributions constructives, en y apportant les modifications, les suppressions et les ajouts utiles, l'objectif étant de doter la nation d'une Constitution consensuelle à la hauteur des aspirations du peuple. Dans cette perspective, plusieurs partis politiques commencent à se mobiliser en affichant leur adhésion à l'avant-projet de révision de la Constitution. Ils ont également salué l'engagement du Président de la République de doter le pays d'une Constitution consensuelle avec la participation de tous à son enrichissement. Dans ce cadre, le FLN qui a élu samedi dernier un nouveau secrétaire général en la personne de Baâdji Abou El-Fadhl, a salué l'engagement du Président de la République à conférer au projet d'amendement de la Constitution un "caractère consensuel", selon une approche globale basée sur "une large consultation sans exclusive" pour approfondir le débat et le dialogue autour de la Constitution, pierre angulaire de l'édification de l'Algérie nouvelle". Le FLN a également souligné "sa satisfaction de la volonté politique du Président de la République de doter le pays d'une Constitution démocratique, reflétant les aspirations du peuple algérien et visant à soutenir et protéger l'identité nationale et l'unité du peuple en sus de l'élargissement de la constitution aux droits et libertés de l'homme et des citoyens, l'ancrage de la démocratie, la consolidation des piliers de l'Etat de droit et le renforcement de l'indépendance de la Justice et des institutions.

Vingt nouveaux droits et libertés consacrés par les conventions internationales ratifiées par l'Algérie et auxquelles le préambule de la Constitution fait désormais écho.

En réponse à l'invitation de la Présidence de la République à débattre de ce projet, le parti a décidé "d'ouvrir des chantiers spécialisés au niveau central et local mais aussi au niveau de tous les mouhafadates et comités de transition du parti dans les wilayas pour recueillir les pro-



positions et observations des cadres et militants avant de les soumettre à la commission d'experts constituée il y a plusieurs semaines au niveau de la direction du parti". De son côté, l'ANR a exprimé «sa satisfaction quant à cette démarche de réforme, car elle incarne l'un des engagements électoraux les plus éminents du Président de la République pour permettre le rétablissement de la confiance des citoyens dans leurs droits et libertés parallèlement aux impératifs de préserver la sécurité et la stabilité de l'Etat-nation. Il s'agit également de préserver les éléments de l'identité nationale, de renforcer l'Etat de Droit et des institutions, de consacrer les droits et libertés, du principe de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice et de libérer les initiatives économique et sociale". L'ANR affirme que cette démarche constitutionnelle « est en synergie avec la vision du parti pour asseoir le renouveau républicain », ajoutant que pour atteindre cet objectif « notre pays est appelé à engager une série de mutations, notamment constitutionnelles, soit la base solide et la voie appropriée, pour l'aboutissement des autres changements». Le parti a cité également le changement institutionnel qui « sera favorable à l'émergence de nouvelles institutions, puisant leur légitimité de la volonté populaire, de ses compétences et sa capacité à prendre en charge les préoccupations et aspirations légitimes des citoyens ». Le MSP a fait part de son intention « d'engager un examen approfondi de la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution, en associant les structures, exécutive et consultative du mouvement, en plus de la consultation d'experts et spécialistes et l'organisation de conférences thématiques à ce propos. Des consultations sont également prévues avec des personnalités nationales, la classe politique et les différentes institutions de la société civile. Concernant la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution, le mouvement a estimé que les conclusions de la commission chargée d'élaborer la plate-forme «

demeurent loin des aspirations escomptées, notamment celles exprimées par les différentes franges du peuple algérien, lors du Hirak populaire et les revendications consensuelles de changement. Le document proposé « n'a pas franché encore une fois dans la nature du régime politique », et ce « mis à part que certaines mesures contenues dans cette mouture manquent de clarté et renferment des ambiguïtés », estime le Mouvement. Le Président Tebboune avait chargé un comité d'experts de formuler des propositions pour l'élaboration d'un projet de Constitution consensuelle qui soit à la hauteur des aspirations des citoyens exprimées lors des marches du Hirak. Il s'agit, donc, d'une plateforme de débat et une méthode de travail que le Président a voulu suivre pour ne pas voir un débat lancé du vide mais plutôt à partir d'un document élaboré par une élite d'éminents professeurs de droit. Le président de la République souhaite voir ce document enrichi par des contributions constructives, en y apportant les modifications, les suppressions et les ajouts utiles, l'objectif étant de doter la nation d'une Constitution consensuelle à la hauteur des aspirations du peuple. Les propositions du Comité d'experts s'articulent autour de six axes, à savoir: les droits fondamentaux et les libertés publiques, renforcement de la séparation entre les pouvoirs et leur équilibre, le pouvoir judiciaire, la cour constitutionnelle, la transparence, la prévention et la lutte contre la corruption et l'Autorité nationale indépendante des élections. La mouture a détaillé dans son exposé des motifs que les exigences de l'Etat de droit consistent en le renforcement des droits fondamentaux et des libertés publiques, la séparation des Pouvoirs, une justice indépendante ainsi que la moralisation de la vie publique. Au chapitre du renforcement des droits fondamentaux et de des libertés publiques, le document note a que le Comité d'experts chargé de formuler des propositions sur la révision de la Constitution, présidé par Ahmed Laraba, a introduit une vingtaine de nouveaux droits et li-

bertés consacrés par les conventions internationales ratifiées par l'Algérie et auxquelles le préambule de la Constitution fait désormais écho. Il est relevé notamment l'importance de nouveaux droits et libertés dans la pacification de la vie démocratique dans son ensemble, ajoutant que le Comité a introduit les règles et régimes juridiques les plus communément admis, citant le régime de la simple déclaration pour l'exercice de certaines libertés collectives, les restrictions aux droits, libertés et garanties ne pouvant intervenir que par voie législative et seulement pour des motifs liés à l'ordre public, à la sécurité nationale et à la sauvegarde d'autres droits et libertés pour la Constitution. Le chapitre relatif aux droits et libertés a été conforté, dès ses premières dispositions, par une série de prescriptions à caractère impératif à l'endroit de l'ensemble des pouvoirs publics, précisant que "c'est là une nouveauté qui mérite d'être soulignée en considération de la sécurité juridique et démocratique qu'elles procurent". S'agissant de l'axe relatif à une séparation et une organisation des pouvoirs rationalisée et équilibrée, et au sujet du réaménagement de l'Exécutif, le document note que trois questions, soumises à débat, ont polarisé l'attention du Comité dans l'objectif de limiter le pouvoir présidentiel, à savoir l'institution d'un chef du gouvernement avec un programme propre, la suppression du pouvoir reconnu au président de la République de légiférer par voie d'ordonnance, la répartition du pouvoir de nomination entre le président de la République et le chef du gouvernement ainsi que la suppression du tiers présidentiel de la composition du Conseil de la nation. Il relève aussi que l'hypothèse d'opter pour un régime parlementaire a été écartée et que la solution ayant emporté l'adhésion est celle d'un régime semi-présidentiel qui consistera à maintenir le schéma actuel dans le but d'assurer l'unité ainsi que la cohésion de l'Exécutif, de rationaliser son travail, d'émanciper le président de la République des charges de la gestion gouvernementale et

surtout sauvegarder la légitimité qu'il tient de son élection au suffrage universel. Cependant, le Comité a tenu compte aussi de l'éventualité des évolutions que pourrait connaître le contexte politique, en laissant la faculté au président de la République de charger le chef du gouvernement d'élaborer son propre programme après consultation de la majorité parlementaire. Par ailleurs, le Comité a estimé, dans ses propositions, que l'institution d'une vice-présidence de la République est de nature à apporter au président de la République un appui dans l'accomplissement de ses missions chaque fois qu'il l'estimerait nécessaire. S'agissant des rapports entre l'Exécutif et le législatif, le principe consiste à élargir les attributions du parlement en matière de production législative et contenir au maximum l'étendue du pouvoir réglementaire que détient le président de la République. Le Comité a également œuvré pour un renforcement des pouvoirs de contrôle du parlement sur l'action gouvernementale et à pouvoir, désormais dans le cadre du renforcement de son contrôle, d'interpeller le gouvernement sur l'état d'application des lois. En matière de contrôle, les droits de l'opposition parlementaire, déjà consacrés, ont été renforcés par la possibilité qui leur est offerte, entre autres de présider par alternance les commissions juridique et des finances avec la majorité parlementaire, selon les propositions contenues dans cette mouture. Au sujet du Conseil de la nation, le Comité a estimé que l'existence de l'institution demeurerait nécessaire au renforcement de la représentation, à l'équilibre institutionnel et à la pérennité de l'Etat. Le Comité a convenu de substituer à la notion de "pouvoir judiciaire" celle de "justice", en raison de la connotation symbolique qu'elle recouvre, note le document, relevant que pour des raisons réelles ou supposées, son exercice semble demeurer, pour une bonne partie des citoyens, en décalage par rapport à l'explosion de la demande de justice.

M. Hamdi

Tizi-Ouzou



Enquête épidémiologique suite à la découverte d'un spécimen de moustique-tigre

Une enquête épidémiologique a été déclenchée à Ain El Hemmam au Sud-est de Tizi-Ouzou, après la découverte, récemment, d'un spécimen de moustique-tigre dans un village

de la région, a-t-on appris du responsable de la prévention auprès de la Direction locale de la santé

(DSP), Smaïl Oulamara. Les services de l'EPSP d'Iferhounène ont été, à cet effet, instruit de mener une enquête en collaboration avec le bureau d'hygiène de la commune pour déterminer son origine, conformément aux instructions du ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière (MSPRH) adressées aux DSP. Le spécimen en question a été amené à l'EPSP d'Iferhounène par un citoyen du village Taourit Ait Menguellet qui a "eu le réflexe de le capturer après avoir constaté qu'il avait les caractéristiques de ce moustique, grand de taille et traversé de rayures noires et blanches" a indiqué M. Oulamara. "C'est un moustique d'importation qui peut vivre jusqu'à un mois dans les bagages, soit à l'état larvaire, soit sous forme de moustique et dont les causes principales sont les marchandises usagées importées, (vêtements, pneus...etc), importées d'Europe, notamment, de France qui souffre beaucoup de ce fléau". Ses piqûres "provoquent

des brûlures qui se transforment en poches d'eau qui s'infectent et peuvent provoquer la paralysie des membres inférieurs et supérieurs s'il y a négligence" a expliqué M. Oulamara qui rappelle que "le premier cas de moustique-tigre en Algérie a été découvert à Tizi-Ouzou, il y a une dizaine d'année". Deux (02) cas avaient été alors découverts à Illoula Oumalou et Labraa N'Ath Irathen par une équipe de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) conduite par le Professeur Idir Bittam et depuis, un autre spécimen a été découvert l'année dernière à Azeffoune, rappelle le même responsable qui appelle à "la vigilance". Si pour l'heure "aucune piqure de ce moustique n'est enregistrée" affirme-t-il "il n'en demeure pas moins que sa présence constitue une source d'inquiétude et de danger car il est vecteur de plusieurs maladies dangereuses", a-t-il souligné.

Kahina Tasseda

Blida: Autorisation à la reprise



Les services de la wilaya de Blida, soumise, à un confinement partiel pour endiguer la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), ont autorisé un nombre d'activités commerciales et artisanales à la reprise, depuis dimanche, avec obligation de respecter les mesures de prévention. De nombreuses activités commerciales, à l'arrêt depuis le début du confinement total imposé à la wilaya le 24 mars dernier, avant son remplacement, un mois après, par un confinement partiel, toujours de mise, ont été autorisées à la reprise qui concerne, les artisans céramistes, les plombiers, les menuisiers, les peintres, les activités de cordonnier et de tailleur, le commerce d'articles ménagers et de décoration, le commerce d'articles de sport, le commerce de jeux et de jouets, les pâtisseries et confiseries, le commerce de literies et tissus d'ameublement, et le commerce des appareils électroménagers. La décision, qui a mis du baume au cœur des commerçants, ayant accusé des pertes financières à cause de l'arrêt de leurs activités, pour plus de deux mois, englobe, également, le commerce des fleurs, les pépiniéristes et les herboristes, les salons de coiffures pour hommes, et les douches à l'exception des hammams. Les différents opérateurs et commer-

çants concernés sont tenus de mettre en place, à cet effet, un dispositif préventif d'accompagnement particulier aux activités autorisées, stipulant notamment le respect des horaires d'exercice, fixés de 7h00 du matin jusqu'à 17h00. A cela s'ajoute l'obligation du port du masque (tant pour les commerçants que pour les clients), et l'organisation des accès et des files d'attente à l'extérieur et à l'intérieur des locaux de façon à respecter l'espace et la distance physique, dont le marquage lisible au sol. Outre l'installation de paillasse de désinfection aux entrées, il s'agit également de mettre à la disposition des usagers et des clients de solution hydro-alcoolique, sans omettre l'impératif de nettoyer et de désinfecter au quotidien les locaux. Cette décision de reprise a été élargie aux marchés à bestiaux et aux marchés de fruits et légumes, avec la condition du respect des mêmes mesures barrières portant notamment sur la mise en place d'un sens unique de circulation (entrée - sortie), pour éviter les croisements des clients. Le contrôle de l'application de ces mesures, par les commerçants, sera assuré par les autorités habilitées, au titre de patrouilles de contrôle, qui sanctionneront les contrevenants à ces mesures.

Arab M

Électricité

L'Alimentation de certaines communes d'Alger sera perturbée à compter de ce jour jusqu'à jeudi

Des perturbations en alimentation électrique sont prévues du 9 au 11 juin dans certaines communes d'Alger en raison des travaux de remplacement d'équipements électriques. Il s'agit des quartiers Cité 30 logements DGSN de la commune de Chéraga, Cité 400 logements LSP (en partie) et 90 pavillons dans la commune de Ouled Fayet qui seront concernés par cette perturbation prévue mardi de 9 h00 à 16h00, précise la même



source. Dans la commune de Bouzaréah, les quartiers Chaaba Bouhammam, lotissements Bouhammam et Quartier Bouhammam seront touchés durant la même journée (de 9h0 à 16h00) par cette perturbation. Pour la journée du mercredi 10 juin, les perturbations prévues de 9h00 à 16h00, concerneront deux quartiers de la commune de Ouled Fayet à savoir Cité 138 logements et Cité RHP. Dans la commune de Bouzaréah, les quartiers Cité 20 logement Bouhammam ainsi que les lotissements Bouham-

mam et Bouscoult seront touchés par cette perturbation mercredi de 9h00 à 16h00. Pour la journée de jeudi 11 juin, des quartiers des communes de Bouzaréah et Ouled Fayet seront, à leur tour, touchés par ces perturbations qui s'étaleront de 9h00 à 16h00. Il s'agit de Coopérative Rym, Ecole du plateau et Coopérative des cyprès dans la commune de Ouled Fayet, et Cité 26 logements Bouscoult, lotissement Bouscoult et Quartier Bouscoult dans la commune de Bouzaréah, selon le communiqué.

Médéa

Quatre ambulances médicalisées distribuées à des établissements de santé de proximité

Un troisième lot d'ambulances médicalisées, composé de quatre véhicules, vient d'être distribué au profit de différents secteurs sanitaires de la wilaya de Médéa, dans le cadre du renforcement des moyens d'évacuation sanitaire, L'opération a touché, cette fois-ci, la polyclinique de "Romanette", dans la commune de Ksar-El-Boukhari, sud de la wilaya, ainsi que les établissements publics de santé de proximité (EPSP) de Ouamri, à l'ouest, Berrouaghia, à l'est de Médéa, et, enfin, celui de Mihoub, au nord-est. La nouvelle dotation

au profit du parc médical roulant de la wilaya porte ainsi à 27 le nombre d'ambulances médicalisées affectées au secteur de la santé, depuis le début de l'année, a précisé la même source, ajoutant qu'une cinquantaine d'ambulances devra être distribuée à d'autres établissements sanitaires au cours des prochains mois. Les acquisitions sont financées, a-t-on signalé, par le Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales (Fgsc) et le programme de développement des Hauts-Plateaux.

Alger et Boumerdes

La CGEA attribue du matériel pour les CHU

La Confédération générale des entrepreneurs algériens a attribué des équipements et matériels chirurgicaux de protection et de traitement du Covid-19 aux structures de santé publique. «Ces actions qui s'inscrivent dans le cadre de la solidarité visent à consolider le dispositif de lutte contre cette maladie aux niveaux des hôpitaux», affirme sa présidente, Mme Saïda Neghza, qui a supervisé en fin de semaine écoulée une opération d'octroi d'une quantité de 3,5 millions de produits chirurgicaux variés au profit des CHU d'El Kettar, Mustapha-Pacha et Beni Messous d'Alger et de Thénia à Boumerdes. Des bavettes en grandes quantités de même que les flacons de gel hydro-alcooliques, des visières et des lunettes chirurgicales, des combinaisons et des chaussures et gants pour le personnel

médical ainsi que des kits de prélèvement ont été acheminés mercredi dernier à partir du siège de la wilaya déléguée de Rouiba à destinations des CHU, précise Mme Neghza. Mohamed Kacel, membre de la CGEA et propriétaire d'une clinique médicale à Rouiba a contribué à l'opération par un don de 10.000 bavettes, 500 lunettes de protection, 450 combinaisons ainsi qu'un lot de combinaisons et des kits de prélèvement, précise un communiqué. La clinique a été aussi mise à contribution dans le cadre du diagnostic des patients à l'aide d'un scanner thoracique. Plus de 960 patients ont été reçus à titre gracieux. La présidente de la CGEA assure que l'ensemble des bureaux des wilayas ont été mobilisés dans le cadre de la solidarité.

LFC 2020 : Trois mesures phares en lien avec les réformes introduites par le Gouvernement

Le Gouvernement, à travers la loi de finances complémentaire 2020 (LFC), adoptée récemment par les deux chambres du parlement, a introduit trois "mesures phares" en lien avec les réformes, a estimé l'expert économiste, Mouloud Hedir. "Le Gouvernement a introduit trois mesures phares, en lien avec les réformes, à savoir, la révision des prix des carburants à la hausse, la révision de la régulation des investissements directs étrangers (IDE) et la révision de la taxe sur l'importation des services", a-t-il observé. Il s'exprimait lors d'une conférence-débat, organisée en vidéoconférence par le Cercle d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise (CARE) avec comme thématique : "Loi de finances complémentaire 2020. Pour quelle politique économique ?". Saluant les deux premières mesures, même "s'il reste encore du chemin à faire sur ces volets", l'expert a toutefois jugé "incompréhensible" la révision à la hausse de la taxe sur l'importation des services de 24 à 30%, car, pour encourager l'investissement local et sa dynamique pour stimuler la croissance avec l'appui de l'expertise étrangère, "on devait plutôt ramener le taux de cette taxe à 0%". Il a, néanmoins, estimé que cette LFC 2020 a été élaborée dans un contexte économique "tendu", en raison de l'effondrement des



prix du pétrole et la crise sanitaire du Covid-19, empêchant l'introduction de "profondes réformes". "La LFC 2020 a été élaborée dans un contexte extrêmement tendu, car on devait entamer l'année 2020 avec une équipe politique et gouvernementale renouvelée et un changement de cap dans la politique économique qui a été annoncée avant", a indiqué M. Hedir. Ainsi, ajoute-t-il, "On était préparés à discuter les réformes économiques dans cette loi, car il y a un ensemble de réformes qu'on devait faire depuis la chute des prix du pétrole en 2014 et absolument rien n'a été fait dans ce domaine avant". Toutefois, a-t-il nuancé, "le contexte économique marqué par

la propagation de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) et la chute des prix du pétrole, a changé la donne, empêchant d'introduire de profondes réformes". S'agissant des prévisions des recettes de la fiscalité pétrolière, la LFC 2020 qui est établie sur base d'un baril de pétrole à 30 dollars a été "raisonnable et prudente" pour faire "une bonne base des prévisions de la fiscalité pétrolière", note M. Hedir. Pour la fiscalité ordinaire, l'expert a estimé que les chiffres avancés par cette LFC sont "un peu trop optimistes", car elle prévoit un taux de croissance plutôt négatif par rapport à la loi de finance 2020, alors que le taux de cette fiscalité "devrait être lié au taux de croissance hors hy-

drocarbures». Pour les dépenses prévues dans le même texte, l'expert a salué la décision du Président de la République, prise avant, mais traduite dans cette LFC, à savoir, la réduction du niveau des dépenses, notamment pour le budget de fonctionnement où "beaucoup de dépenses demeuraient incompréhensibles". Qualifiant également de "raisonnables" les dépenses prévues aussi bien dans le budget de fonctionnement que d'équipement, M. Hedir a toutefois signalé, "l'absence de mesures prises pour surmonter la crise du Coronavirus et son impact sur l'économie dans cette LFC". Intervenant à la même occasion, l'expert financier, Lyes Kerrar, a relevé

"l'absence de mesures expliquant la façon avec laquelle le Gouvernement compte combler le déficit budgétaire prévu". "Le Gouvernement a décidé de ne plus recourir au financement non conventionnel, ni à l'endettement extérieur, mais il n'a pas expliqué comment comptent-il financer le déficit budgétaire prévu dans cette LFC", s'est-il interrogé. Face à cette situation, le recours aux réserves financières des banques, des retards de paiement dans la commande publique et la dépréciation du dinar sont les pistes "les plus plausibles", a-t-il indiqué. Il a, en outre, recommandé "une accélération" de la réforme de la politique des subventions qui "profite plutôt aux riches" en procédant au ciblage des subventions qui doivent se limiter aux catégories les plus démunies. Il s'est également interrogé sur le financement des pertes économiques des entreprises et l'économie nationale, engendrées par la crise sanitaire du Covid-19, "non évoquées dans la LFC 2020". M. Kerrar a, par ailleurs, salué la réforme de la régulation des IDE, qualifiant les mesures exigeantes aux étrangers d'investir leur propre argent au lieu de recourir au financement des banques algériennes dans leurs projets établis en Algérie dans certains domaines qui ne sont pas stratégiques, d'un "retour à la normale".

N.I

Bénéficiaires de congés exceptionnels : Pas de ponction sur salaire

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a instruit ses services de ne pas procéder à des ponctions sur les salaires des travailleurs et de leur verser la totalité de la somme, sans réduction, au titre des périodes au cours desquelles ils ont été mis en congé exceptionnel décidé par le président de la République, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Coronavirus. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a instruit ses services de ne pas procéder à des ponctions sur les salaires des travailleurs et de leur verser la totalité de la somme, sans réduction, au titre des périodes au cours desquelles ils ont été mis en congé exceptionnel décidé par le président de la République, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Coronavirus.

Une correspondance de l'Inspection générale du travail à l'intention des inspecteurs de wilaya souligne que toute ponction en vue de régler une situation antérieure constitue une violation flagrante des lois en vigueur.

La même correspondance précise, en réponse aux demandes de certaines institutions, que les travailleurs doivent recevoir leur salaire complet sans ponction aucune au titre des périodes pendant lesquelles ils ont été mis en congé forcé. Le salaire ne peut être ni bloqué ni déduit, et ce quel que soit le motif afin de ne pas affecter les travailleurs.

La correspondance indique que toute ponction sur salaire des travailleurs mis en congé exceptionnel constitue une infraction aux dispositions de l'article 90 de la loi 90-11 et stipule que les rémunérations dues par l'employeur ne peuvent être frappées d'opposition et de saisie ni être retenues pour quelque motif que ce soit, au préjudice des travailleurs auxquels elles sont dues.

Cette correspondance est la deuxième du genre en relation avec les salaires des employés durant cette période de confinement. Le ministère des Finances, par le biais de la direction du Trésor public, a chargé ses services à travers le pays de ne pas déduire les

salaires des employés qui bénéficient du congé exceptionnel. Il leur a également interdit de toucher à la prime de rendement, toute action dans ce cadre constituant une infraction à la loi et une atteinte aux procédures en faveur des travailleurs définies par les pouvoirs publics. La correspondance des services du Trésor public a déploré cependant des dépassements concernant la prime de rendement qui a connu une baisse au cours du deuxième semestre, en raison de la «mauvaise application» des procédures liées aux congés exceptionnels, pourtant consacrées par un décret paru au Journal officiel. Les mêmes services ont été surpris par le recours des secrétaires de trésorerie des institutions et administrations publiques à la ponction sur la valeur de la prime en réduisant sa notation, ce qui a conduit à une baisse sensible des salaires des fonctionnaires. Dans le secteur de l'Éducation, qui compte plus de 700.000 employés à l'échelle nationale, de nombreux travailleurs et enseignants de plusieurs wilayas ont été surpris par des retenues opérées sur leurs salaires, variant entre 5.000 et 9.000 dinars. Ces ponctions ont été rejetées dans l'ensemble par les travailleurs qui ont envoyé des lettres de réclamation au ministre de l'Éducation nationale lui demandant d'intervenir. Il convient de souligner que le décret exécutif N° 69/20 stipulait explicitement la nécessité de mettre en congé exceptionnel, 50% des travailleurs, tout en maintenant leurs salaires. De leur côté, les inspecteurs de la gestion financière ont confirmé, dans les rapports détaillés soumis au ministre à la suite des plaintes reçues, que l'opération de ponction sur les salaires est «incompréhensible» et «sans justification légale», expliquant que les enquêtes effectuées par les services économiques montrent que les dossiers des enseignants et travailleurs sont totalement exempts de toute absence, argument utilisé par certains responsables de l'éducation de wilaya pour justifier les ponctions.

M.O

Coronavirus : L'économie mondiale va se contracter de 5,2% en 2020, estime la Banque mondiale



L'économie mondiale va se contracter de 5,2% cette année, a estimé hier la Banque mondiale (BM), soulignant que la pandémie de Covid-19 a provoqué "la plus grave" récession mondiale depuis des décennies. "La pandémie de Covid-19 a provoqué la plus grave récession mondiale depuis des décennies. Bien que le bilan final soit encore incertain, la pandémie entraînera des contractions dans la plupart des marchés émergents et des économies en développement. Elle aura également des effets durables sur la productivité du travail et la production potentielle", a indiqué l'Institution internationale dans son dernier rapport publié lundi sur son site internet. Appelant les pouvoirs publics des pays touchés à prendre des mesures "durables" et à procéder aux réformes "nécessaires" pour renforcer les perspectives à long terme, la BM a soutenu également que la pandémie du coronavirus a produit une "violente onde de choc à travers le monde" qui exige,

selon elle, la coordination et la coopération internationale pour y faire face. Dans le scénario de base, le PIB mondial diminuera de 5,2 % en 2020, a précisé aussi l'Institution, ajoutant dans ce sillage que le revenu par habitant diminuera cette année dans la plupart des pays émergents et des économies en développement. Evoquant un chiffre de 100 millions de personnes qui pourraient tomber dans l'extrême pauvreté, la Banque mondiale a recommandé des mesures "urgentes pour amortir le choc", "protéger les populations vulnérables" et améliorer "la capacité des pays de faire face à d'éventuelles crises similaires à l'avenir". Dans ce contexte, les prévisions de croissance pour toutes les régions du monde ont été revues à la baisse par les experts de la Banque mondiale. Pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), la BM s'attend à ce que l'activité économique se contracterait de 4,2 % sous l'effet de la pandémie et de l'évolution du marché pétrolier.

ENSB de Constantine :



Mise en service d'un laboratoire de dépistage du Covid-19

Un laboratoire de dépistage du nouveau coronavirus (Covid-19) a été mis en service dimanche à l'école nationale supérieure de biotechnologies (ENSB) de l'université Salah-Boubnider-(Constantine 3). Ce laboratoire a été ouvert après la levée

de réserves émises par l'institut de Pasteur d'Alger relatives notamment à l'installation des postes de sécurité microbiologiques (PSM) qui permettent d'éviter la contamination de l'environnement de ce laboratoire, a indiqué le directeur de

l'ENSB, Pr Khelifi Douadi. En plus d'une équipe d'ingénieurs en biologie moléculaire de l'ENSB, un staff médical du laboratoire de microbiologie du centre hospitalo-

19, ce laboratoire constitue la deuxième structure du genre dans la wilaya de Constantine qui vient renforcer ainsi les capacités de l'annexe de l'institut Pasteur d'Alger

universitaire, CHU-Benbadis a été affecté à ce nouveau laboratoire de dépistage du Covid-19, a-t-il précisé, soulignant que ce laboratoire effectuera dans un premier nombre limité de tests. Il a déclaré que le nombre des tests de dépistage sera revu à la hausse "en fonction de la demande". Ouvert à l'initiative d'un groupe de médecins de la wilaya de Constantine ayant pris en charge la fourniture à titre caritatif des équipements médicaux nécessaires de dépistage du Covid-

(IPA) ouverte, depuis mars dernier, au Centre de recherche en biotechnologie (CRBT), a fait savoir le même responsable. Le groupe de médecins bénévoles a fait don au laboratoire de l'ENSB de plusieurs équipements, des PSM, une RT-PCR (Polymerase Chain Reaction) et un automate qui permet l'extraction et l'amplification du virus ainsi que des consommables, a ajouté la même source saluant au passage l'initiative. Supervisé par l'ENSB, la faculté des sciences médicales de l'université Constantine 3 et le laboratoire de microbiologie du CHUC, ce laboratoire est appelé à prendre en charge le dépistage du Covid-19 dans la région Est du pays à moyen terme, a révélé M. Khelifi. Le même responsable a mis en avant les efforts des équipes de la biosécurité du CRBT dans la formation du personnel du laboratoire de l'ENSB notamment dans le volet manipulation des équipements médicaux.

M El Hadi

Guelma : Baignade interdite dans la zone El Guelta Zerga à Hammam N'bail

L'assemblée populaire communale (APC) de Hammam N'bail (45 km à l'Est de Guelma) a décidé d'interdire la baignade dans le site touristique naturel connu sous le nom de Guelta Zerga, a-t-on appris du président de cette APC, Hocine Hadjadj. Cet édile a précisé que la décision prise par l'assemblée populaire communale de Hammam N'bail est dictée par l'ampleur prise par le phénomène des baignades inopportunes dans ce plan d'eau naturel, au risque d'occasionner une pollution de son eau, destinée à alimenter en eau potable les citoyens de cette collectivité locale. Il

a déclaré, en ce sens, que des "sanctions seront prises à l'encontre des contrevenants qui transgresseront cette décision, que les éléments de la gendarmerie nationale territorialement compétents veilleront à son application". Le même responsable a par ailleurs fait savoir que l'annonce de l'interdiction de se baigner dans la région El Guelta Zerga a été placardée à divers endroits, en plus des réseaux sociaux, pour informer les partisans de ce site naturel. El Guelta Zerga est un magnifique site naturel niché au creux d'une chaîne de montagnes rude à escalader, ce qui en a fait au cours des dernières

années une destination de prédilection pour les amateurs de la nature, en particulier durant l'été, où le lit de la cascade d'eau qui se déverse sur plus de 20 mètres du haut de la montagne fait chaque jour office de piscine pour des dizaines de jeunes. Dernièrement, l'eau de la région d'El Guelta Zerga est exploitée pour alimenter en eau potable les foyers de la commune, notamment depuis la réalisation d'une station de traitement et d'épuration des eaux du site, d'un réservoir et d'une station de pompage raccordés au réseau de distribution d'eau potable de cette même collectivité locale.

Souk Ahras : Légère baisse prévue dans la production céréalière

La production de céréales dans la wilaya de Souk Ahras devrait connaître "une légère" baisse au cours de la présente saison, a indiqué le directeur local des services agricoles, Sid Ahmed Chebah. S'exprimant à quelques jours du lancement de la campagne moisson-battage prévue le 20 juin prochain, ce responsable a déclaré que la production de céréales tous genres confondus devrait légèrement chuter de 2,5 à 2,3 millions de quintaux en raison notamment du déficit pluviométrique enregistré durant les trois premiers mois de l'année 2020. Cette prochaine campagne de moisson-battage cible 162 345 hec-

tares et particulièrement 90 000 ha de blé dur, 35 720 ha de blé tendre, 35 660 ha d'orge et 295 ha d'avoine pour un rendement attendu de 15qx/ha pour une collecte prévue de 1.4 million de qx contre 1,7 million de qx l'année dernière. Pour atteindre cet objectif, 23 moissonneuses batteuses ont été mobilisées par la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) auxquelles s'ajoutent 510 engins appartenant aux agriculteurs et 166 sacs de collecte. Par ailleurs, 20 camions de transport seront aussi mobilisés consécutivement à la convention de partenariat signée à cet effet entre la CCLS et l'entreprise de transport "Agro route". La capacité de

stockage de la CCLS s'élève à 1 million de qx en plus de 16 autres points de stockage répartis à travers plusieurs communes de la wilaya et trois silos métalliques à Souk Ahras à M'daourouch et à Sedrata d'une capacité de stockage de 252000 qx, a-t-on encore noté. Outre les nombreuses campagnes de sensibilisation organisées en direction des agriculteurs pour les inciter à apporter leurs récoltes à la CCLS, une commission de wilaya présidée par le wali et réunissant les partenaires concernés a été spécialement mise en place pour assurer la réussite de cette campagne.

Khenchela : Raccordement au réseau de l'AEP du village de Tebouihemt dans la commune d'El Ouledja

Le village de Tebouihemt dans la commune d'El Ouledja (distante de 120 km de Khenchela) vient d'être raccordé au réseau de distribution d'eau potable (AEP), a-t-on appris du président de l'Assemblée populaire (APC) de cette commune, Djamel Drifi. l'élue a indiqué que 100 foyers du village de Tebouihemt viennent d'être raccordés au réseau d'alimentation en eau potable dans le cadre d'un programme visant à améliorer les conditions de vie dans les zones d'ombre de cette collectivité locale. Il a relevé par ailleurs que cette opération a nécessité

la pose de nouvelles installations sur une distance de 52 km à partir du barrage de Babar en passant par le centre de la commune d'El Ouledja pour arriver à ce village qui est, le point le plus éloigné du chef-lieu de wilaya. Le projet a mobilisé une enveloppe financière de 75 millions de dinars puisée du budget octroyé à la wilaya de Khenchela en 2019 dans le cadre de la caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales. Le président de l'APC de Tebouihemt a également souligné que cette opération a mis fin au calvaire des habitants de ce village qui devaient

s'approvisionner des citernes provenant de la commune de Zerbiat El Ouedi dans la wilaya de Biskra. M. Drifi a aussi fait savoir dans ce contexte que le village de Tebouihemt va "prochainement" faire l'objet de travaux d'aménagement urbain et ce dès le parachèvement des procédures administratives nécessaires. Il est à rappeler que 324 régions d'ombre ont été recensées dans la wilaya de Khenchela durant le mois de mars. Cette opération a donné lieu à l'inscription de 477 projets de développement relevant de 14 secteurs vitaux.

Lutte contre les feux de forêts à Tébessa: Un plan d'action multisectoriel pour l'été 2020



Un plan d'action multisectoriel a été élaboré dans la wilaya de Tébessa, regroupant les services de la conservation des forêts, la protection civile, ceux de la sécurité ainsi que les assemblées populaires communales (APC) pour lutter contre les incendies de forêt au titre de l'été 2020, a indiqué le conservateur local des forêts Mohamed Adjib. "Afin de prévenir les incendies de forêt et les dommages causés, des comités opérationnels spécialisés ont été installés suite à la décision du chef de l'exécutif local à travers les 28 communes et 12 daïras de la wilaya, pour protéger le couvert végétal des incendies", a précisé le même responsable, soulignant également la création de 105 comités de riverains au niveau des massifs forestiers. De plus, plusieurs travaux sylvicoles notamment l'entretien de 105 km des abords des routes longeant ou traversant les fo-

rêts, 51 km des abords des voies ferrées et 112 km des pistes de prévention sous les lignes de haute et moyenne tension. Aussi, la conservation des forêts a assuré des opérations de reboisement de 600 hectares et l'entretien d'une superficie de l'ordre de 500 ha reboisée, ainsi que l'aménagement de 25 km de pistes forestières et la création d'une nouvelle poste de vigie, a ajouté M. Adjib. S'agissant de la sensibilisation des citoyens sur la nécessité de préserver le patrimoine forestier, le même responsable a fait savoir que depuis le début de l'année en cours, plusieurs campagnes ont été organisées, à travers les ondes de la radio locale, des émissions télévisées, les réseaux sociaux, les lieux de culte accompagnées de .distribution de brochures et de la plantation de 30.000 arbustes. Le patrimoine forestier de la wilaya de Tébessa est estimé à 211.103 .hectares.

Environnement

Appel à mettre fin à la consommation irrationnelle des ressources énergétiques fossiles en Algérie

La ministre de l'Environnement et des Énergies renouvelables, Nassira Benharrats a appelé à l'impératif de mettre fin à la consommation irrationnelle des ressources énergétiques fossiles en vue d'assurer la sécurité énergétique en Algérie. À l'occasion de la célébration du mois de l'environnement, Mme Benharrats a lancé un appel aux industriels, entreprises, associations et aux citoyens en général dans lequel elle a affirmé qu'« il est temps de mettre fin à la consommation irrationnelle des ressources énergétiques fossiles, de respecter la nature, de préserver les écosystèmes terrestres et marins de façon à assurer la sécurité alimentaire et énergétique aux générations futures et à garantir un cadre de vie paisible ». Elle a rappelé, à cette occasion, les efforts de l'Algérie en

matière de préservation de l'environnement dans le cadre de ses engagements internationaux. L'Algérie a « franchi de grands pas » dans ce domaine notamment en ce qui concerne l'extension des espaces verts et des domaines protégés et classés, et ce en vue de s'orienter vers une économie circulaire amie de l'environnement. La ministre de l'Environnement a évoqué l'adoption par l'Algérie de la stratégie et du plan d'action nationaux dans le domaine de l'environnement à l'horizon 2030, portant 21 objectifs et 113 actions. Elle a, à ce propos, cité l'objectif 19 qui prévoit l'investissement dans les écosystèmes naturels, la valorisation des filières de la biodiversité créatrices d'emplois pérennes et génératrices de revenus pour les populations locales. Elle a également évoqué l'objectif 12

qui prévoit la préservation de 50 % des terres, représentant 44 % de la superficie globale de l'Algérie et atteindre 5 % des espaces marins et zones côtières. Concernant le Plan national Climat, la ministre a souligné qu'il compte plusieurs activités et mesures pour faire face aux changements climatiques, à l'instar de la réduction des émissions de gaz, l'accompagnement, la gouvernance. Pour ce qui est des efforts de l'Algérie dans le domaine écologique, Mme Benharrats a rappelé la loi 07-06 relative à la gestion, à la protection et au

développement des espaces verts.

L'Algérie est passée de 2 millions de m² en 2007 à 224 millions de m² en 2017

Rappelant, dans ce sens, le plan d'action du ministère, adopté récemment dans le cadre du plan d'action du Gouvernement, la ministre a expliqué qu'il focalisait sur trois axes essentiels, à savoir: la transition écologique, c'est-à-dire le passage vers l'économie circulaire, l'économie verte orientée vers les technologies vertes et la gestion intégrée des régions sahariennes et enclavées et la protection et la valorisation de toutes les richesses et ressources du Sud. Concernant le deuxième axe relatif à la transition énergétique, il comprend l'intégration graduelle des énergies renouvelables et leur utilisation accrue dans les foyers et dans le développement agropastoral. Le troisième axe relatif à la transition socio-environnementale comprend la réalisation de la croissance verte à travers la citoyenneté environnementale et l'écotourisme saharien ainsi que l'implication de la société civile. Mme Benharrats a assuré que « ces démarches frayeront une place

importante à l'Algérie en matière de respect des engagements internationaux ». S'agissant de la journée mondiale de l'environnement, coïncidant avec le 5 juin, elle sera célébrée tout au long du mois de juin sous le thème « tous ensemble pour protéger et valoriser notre patrimoine naturel ». Cette année, les programmes des festivités, respectueux des mesures de confinement, mettront en exergue les efforts de l'Algérie dans la préservation de l'environnement et la protection de la biodiversité. La ministre a mis en avant, dans ce sens, la biodiversité de l'Algérie, dont un total de 1 600 espèces végétales naturelles et agricoles, 1 000 plantes médicinales, 700 espèces végétales endémiques et 4 963 espèces animales. Des rencontres et des ateliers de sensibilisation et de formation via visioconférence dans le domaine de la biodiversité et de la préservation de l'environnement ont été programmés également à travers plusieurs wilayas du pays. Pour rappel, la journée mondiale de l'environnement est un événement international célébré pour la première fois en 1976, année de la création du Programme des Nations unies pour l'environnement.

Yasmina D / Ag

Pétrole:

Le Brent à plus de 42,7 dollars

Les cours du pétrole étaient en légère hausse hier, soutenus par l'accord des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs alliés obtenu samedi et garantissant en juillet la prolongation des coupes de production de mai et juin. Ainsi, ce lundi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 42,71 dollars à Londres, en hausse de 0,97% par rapport à la clôture de vendredi. À New York, le baril américain de WTI pour le mois de juillet gagnait 0,78%, à 39,86 dollars. Il serait utile de rappeler que les membres de l'Opep, actuellement sous la présidence de l'Algérie, et

leurs alliés, dont la Russie, se sont accordés samedi pour prolonger en juillet la réduction historique de production à laquelle ils s'astreignent depuis le 1er mai. Face à la chute brutale de la demande et des prix du brut, les membres de l'organisation et leurs partenaires s'étaient engagés le 12 avril à une réduction historique de leur production de 9,7 millions de barils par jour (mbj) pour les mois de mai et de juin, qui devait passer à 7,7 mbj à compter du 1er juillet. Elle sera finalement de 9,6 mbj pour le mois de juillet, la légère différence s'expliquant par la position du Mexique qui refuse de se plier à l'effort de groupe.

Banque BNP-Paribas El Djazaïr

Don d'équipements médicaux d'une valeur de 17 millions de DA au CRA

Le Croissant rouge algérien (CRA) un reçu un don d'équipements et matériels médicaux, d'une valeur de 17 millions DA, de la part de la banque BNP-Paribas El Djazaïr, à l'occasion d'une convention signée hier à Alger, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus (Covid-19). La convention a été signée par la présidente du CRA, Saïda Benhabyles, et le directeur général adjoint de BNP Paribas El Djazaïr, Youcef Ghoula, lors d'une cérémonie organisée au siège du CRA. «Ce don, composé d'électrocardiogrammes et de moniteurs, intervient dans le cadre du renforcement des capacités du CRA d'accomplir sa mission humanitaire particulièrement en cette période marquée par la propagation de la pandémie de Covid-19», a indiqué Mme Benhabyles, dans une déclaration à la presse, tout en exprimant ses «remerciements à BNP Paribas pour cette initiative qui consiste à offrir un équipement médical hospitalier d'une valeur de 17 millions de centimes, destiné aux structures de santé dans les zones d'ombre et les régions déshéritées». Ainsi, «ce don est susceptible d'aider le personnel médical de ces régions à faire face à la propagation de Covid-19», a-t-elle soutenu. Mettant en avant «la volonté du CRA de contribuer dans le domaine sanitaire», Mme Benhabyles a souligné que l'objectif du CRA est de «renforcer les capacités des structures médicales des zones d'ombre et de prouver aussi que le Croissant algérien est un auxiliaire des pouvoirs publics puisqu'il com-

plète leurs efforts". La présidente du CRA a rappelé, dans le même sillage, que son organisation avait reçu récemment une aide financière de 13 millions de dinars octroyée par la banque ABC Algérie pour soutenir les efforts de lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus, précisant que ce montant «a permis l'acquisition d'une clinique mobile complètement équipée pour sillonner les régions les plus déshéritées surtout à l'après-coronavirus, et particulièrement les vaccinations». De son côté, M. Ghoula a précisé que, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus, BNP Paribas El Djazaïr a fait don d'équipements et matériels médicaux aux hôpitaux algériens, qui servira à «doter un certain nombre d'hôpitaux de moyens et matériels nécessaires aux personnels de santé et aux patients, dans le cadre de la lutte contre le Covid-19». «Nous sommes fiers d'apporter notre soutien aux efforts déployés par les autorités sanitaires pour endiguer la propagation de la pandémie», a-t-il affirmé, soulignant qu'«à travers ce geste, BNP Paribas El Djazaïr espère contribuer au renforcement des capacités de prise en charge des personnes malades dans les hôpitaux algériens». Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un plan d'urgence mondial #BNPPAidPlan du Groupe BNP Paribas, mis en place dès le début de la crise sanitaire provoquée par le Covid-19 pour venir en aide aux hôpitaux et aux populations fragiles et défavorisées dans pas moins de 30 pays".

M.M

Recettes douanières (DGD)

Légère hausse à plus de 270 mds DA au 1er trimestre 2020

Les recettes douanières de l'Algérie se sont établies à 270,35 milliards (mds) de dinars durant le 1er trimestre 2020, contre 267,33 mds de dinars durant la même période de l'année dernière, enregistrant ainsi une légère hausse de 1,13%, a annoncé la Direction générale des Douanes (DGD).

Les recouvrements effectués par les Douanes, durant le 1er trimestre de l'année en cours, ont servi à alimenter le budget de l'Etat à hauteur de 227,62 mds de dinars, contre 229,17 mds de dinars à la même période 2019, enregistrant une légère baisse de 0,68%, précisent les données statistiques de la Direction des études et de la prospective des Douanes (DEPD). Les recettes affectées au budget de l'Etat ont représenté une part de près de 84,2% de l'ensemble des recouvrements des Douanes durant les trois premiers mois de l'année en cours. La part des recettes allouées à la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales (CGSCL) est de 21,66 mds de dinars, contre près de 23,25 mds de dinars, en baisse de 6,82%. Selon la DEPD, les recettes destinées à la Caisse nationale des retraites (CNR) se sont établies à 19,25 mds de dinars, contre près de 13,22 mds de dinars, en hausse de 45,68%. Quant à celles destinées aux Comptes d'affectation spéciales (CAS), elles se sont établies à 1,59 md de dinars, contre 1,41 md de dinars, durant la même période de comparaison, en hausse de 12,90%. Pour les recettes affectées aux communes, elles ont reculé de 22,13%, le 1er trimestre 2020 par rapport à la même période de l'année précédente, totalisant près de 222,79 millions de dinars contre près de 286,09 mil-

lions de dinars, détaille la même source.

Pour les recouvrements réalisés au cours du mois de mars dernier, la DEPD a indiqué qu'ils ont reculé de 4,8% pour atteindre 97,93 mds de dinars par rapport au mois de février 2020.

Le mois de février dernier a connu une augmentation «remarquable» de 47,95% pour totaliser 102,87 mds de dinars, par rapport au mois de janvier (69,54 mds de dinars). La baisse enregistrée en mars dernier, a concerné la quasi-totalité des recettes, à l'exception des recettes affectées à la caisse nationale de la retraite, qui ont enregistré une hausse de 7,58% pour atteindre 7,90 mds de dinars en mars dernier et par rapport au mois de février de l'année en cours.

Par ailleurs, les autres transferts des recettes douanières ont reculé. Ainsi, les recettes affectées au budget se sont évaluées à 81,52 mds de dinars (-6,03%), celles destinées à la CGSCL ont atteint près de 7,95 mds de dinars (-1,66%), celles orientées aux CAS ont totalisé 484,58 millions de dinars (-20,57%) et enfin celles destinées aux communes qui ont reculé de -7,11% pour atteindre 79,60 millions de dinars. Durant toute l'année 2019, les recettes douanières de l'Algérie se sont établies à 1.097,86 mds de dinars, en hausse de 7%. Ces recettes avaient alimenté le budget de l'Etat à hauteur de 947,05 mds de dinars (+7,36%), la CGSCL avec 93,2 mds de dinars (+4,52%), la CNR avec 50,47 mds de dinars (+8,84%), les CAS avec 6,06 mds de dinars (-3,97%) alors que les recettes affectées aux communes ont totalisé 1,074 md de dinars en baisse de plus de 53,17%.

NJ / Ag

Musique arabo-andalouse

La musique arabo-andalouse ou musique « andalouse » ou bien musique mauro-andalouse, aussi appelée *al moussiqa al andaloussiya*, ou *gharnati*, *çanâa* et *malouf* pour les variantes régionales et *chaâbi*, *hawzi* pour les genres dérivés en Algérie, *al-ala*, *tarab al-andaloussi*, *tarab al-ala*, *al-andaloussi*, *gharnati*, *melhoun* ou *chgouri* au Maroc, *malouf* en Tunisie et en Libye est un genre musical profane, classique ou savant, du Maghreb, distinct de la musique arabe classique pratiquée au Moyen-Orient (ou *Machrek*) et en Égypte.

1- Histoire

La musique arabo-andalouse est l'héritière de la tradition musicale arabe transmise au IX^e siècle de Bagdad (alors capitale des Abbassides) à Cordoue et Grenade grâce notamment à Abou El Hassan Ali Ben Nafiq ou Ziriab (qui en est considéré comme le père), musicien brillant qui en créa à l'époque les bases, en composant des milliers de chants et en instituant le cycle des noubat (*nūbāt* ou *nawbat*), composées de formes poétiques tels le *muwashshah* ou le *zadjal* (qui furent l'une des sources des *Cantigas de Santa Maria* du roi Alphonse X de Castille, du flamenco et des troubadours). Cette musique aura également une influence sur la musique occidentale contemporaine, notamment sur les œuvres de Camille Saint-Saëns à la suite de ses contacts avec des musiciens Algériens, tel Mohamed Sfindja. La noubat se distingue de la *waslah* et de la *qasida* arabes tant par ses modes que par ses formes. À sa suite, Abu Bakr Ibn Yahya Al Sayih, dit Ibn Bâjja ou (Avenpace), poète et musicien lui aussi, a mis au point l'accord du oud, a perfectionné la noubat et a laissé un grand nombre de compositions. La musique arabo-andalouse développée en Espagne s'est propagée grâce aux échanges importants entre les centres culturels d'Andalousie formant trois grandes écoles dont se réclameront des centres culturels du Maghreb :

- Grenade (à Tlemcen, Oran Nedroma et Sidi Bel-Abbès en Algérie - Rabat, Oujda, Tétouan, Tanger et Chefchaouen au Maroc)
- Cordoue (à Meknès au Maroc - Alger, Béjaïa, Mostaganem, Cherchell, Miliana, Médéa, Blida et Koléa en Algérie)
- Séville (à Fès au Maroc, Constantine, Skikda, Annaba et Souk Ahras en Algérie - Tripoli en Libye - Kairouan et Testour en Tunisie)
- Valence (à Tunis en Tunisie)

Les centres maghrébins de musique andalouse ont transféré le savoir-faire à d'autres villes du Maghreb. Il est à noter que dans une même ville pouvaient coexister plusieurs styles de musique arabo-andalouse. Il y a deux écoles de Grenade : du XIII^e au X^e siècle, elles rivalisent avec les styles de Cordoue, Séville et Valence ; au X^e siècle, lorsque les arabo-musulmans se retirèrent elles héritent de leurs répertoires. D'après Al-Tifāshī, les pôles musicaux andalous seraient plutôt : Cordoue, Saragosse et Murcie. L'implantation maghrébine s'est accentuée avec les Morisques et les Juifs sépharades expulsés de l'Andalousie devenue catholique en 1492 lors de la Reconquista arrivant en masse en territoire maghrébin. La musique arabo-andalouse, bien que reposant sur des règles très strictes, est une musique non écrite se transmettant oralement de maître à élève. Bien avant la chute de Grenade, de nombreux musiciens musulmans s'étaient repliés en Afrique du nord. La tradition musicale arabo-

andalouse s'y est développée jusqu'à nos jours, particulièrement dans les villes ayant accueilli les réfugiés andalous. Il y a une différence entre la noubat « orientale », imprégnée d'éléments turcs, persans et même byzantins, et la noubat « occidentale », qui, elle, est restée intacte, telle qu'elle existait au Moyen Âge. Plusieurs siècles de présence ottomane dans certaines régions du Maghreb n'aurait pas altéré certaines écoles de musique dite andalouse. Ce n'est qu'à partir du XVIII^e siècle que des corpus écrits par le Tétouanais Muhammed Ibn al-Hasan al-Hayik apparaissent, recueillant ce répertoire poétique menacé. Le début du XX^e siècle verra lui un recueil systématique par des transcriptions musicales ainsi que l'organisation de congrès internationaux organisés au Caire et à Fès. D'autres congrès suivront.

2-Système musical

La musique arabo-andalouse est constituée autour d'un cycle de 24 noubats originelles, dont seule la moitié subsistent et seraient inaltérées. Elles s'inspirent largement des modes byzantins, perses, et arabes. Bien des noms sont encore en résonance, avec leurs origines : Ispahan, Iraq, Hijaz, Mashriq, etc. Ces 24 noubat (pour chaque heure d'une journée) étaient jouées sur 24 modes correspondant chacun à une heure des 24 que compte un jour (système similaire au *râga* indien). Chaque noubat est composée d'une suite fixe alternante de

mouvements musicaux instrumentaux et poétiques. Il n'existe pas de répertoire unique et commun au Maghreb ; des noubas de même nom diffèrent d'école en école, et à l'intérieur même d'une école, il peut y avoir des dizaines de versions d'une même noubat.

2-1.École algérienne

En Algérie, il y a 12 noubat complètes : *al-dhîl*, *mjenba*, *al-hussayn*, *raml Al-mâya*, *ramal*, *ghrîb*, *zîdân*, *rasd*, *mazmûm*, *rasd Al-Dhîl*, *mâya* ; et 4 inachevées : *ghribet Hassine* - *araq* - *djarka* - *mûal*. Elles sont composées chacune de cinq mouvements de base : *msaddar* - *btâyhî* - *rarj* - *insirâf* - *khîlâs*, mais des préludes et des interludes en portent le nombre jusqu'à sept ou neuf :

- *Mestekhber çanâa* (Alger) ou *Mishalia* (Tlemcen) : prélude instrumental de rythme libre, exécuté à l'unisson ;
- *Tûshiya* : pièce instrumentale servant d'ouverture ;
- *Msaddar* : pièce vocale et instrumentale la plus importante, de l'arabe *sadr* : « poitrine » pour signifier l'importance de cette pièce vocale ;
- *Btâyhi* : deuxième pièce vocale et instrumentale, construite sur le même rythme que le *Mçedder*, de l'arabe *bataha* : étendre, étaler qui donnera *batha* désignant un vaste lit de torrent ;
- *Darj* : troisième mouvement chanté et instrumental construit sur un rythme binaire, plus accéléré que les deux précédentes pièces, du verbe *daraja* : « marcher,

s'avancer, escalader » ;

- *Tûshiya el Insirafate* : pièce instrumentale annonçant une partie accélérée et vive, construite sur un rythme ternaire, seules deux *tushiyat al-insirâfât* subsistent : l'une dans la mode *ghrib*, l'autre dans le mode *hsin* ;
- *Insirâf* : quatrième mouvement vocal et instrumental à rythme ternaire, de l'arabe *insirâf* : « départ, décapement, accélération » ;
- *Khîlâs* : ultime pièce chantée exécutée sur un rythme alerte et dansant ;
- *Tûshiya el Kamal* : pièce instrumentale construite sur un rythme binaire ou quaternaire, de l'arabe *kamâl* : « perfection ».

Le sous-système constitué de *nqlabat* connaît le rythme *n'sraf* emprunté à la *nuba*, plus d'autres rythmes spécifiques (*bashraf*, *sûfiân*, *berwâli*, etc.). Les formes poétiques qui existent encore sont : *Muwashshah* - *Zadjal* - *Msaddar-Shugl* (poème chanté populaire) - *Barwal* (pratiqué à Constantine) - *Melhoun* - *El Wahrani* (variante oranaise du *Melhoun*). Il existait à Alger et à Tlemcen quinze noubat, quelques unes d'entre elles, celles en mode *jeharkah*, *iraq* et *maoual* ont été oubliées.

2-2.École libyenne

Les noubat sont composées de huit parties : deux *Msaddar* - deux *Mûrakaz* - deux *Barwal* - *Khaffif* - *Khatm*. Elles sont composées d'un même rythme dont le nom diffère selon la rapidité du mouvement musical.



2-3. École marocaine

Les 11 noubat sont longues : Raml al-mâya - Isbahân - Al-mâya - Rasd al-dhîl - Al-istihlâl - Rasd - Gharîbat al-husayn - Al-hijâz al-kabîr - Al-hijâz al-mashriqî - 'Irâq 'ajam - 'Ushshâq. Elles sont composées chacune de cinq parties ou rythmes différents (mizan) : Basît (dont les ouvertures : mshâliya et bughya) - Qâ'im wanisf - Btâyhî - Dârij - Quddâm. Les formes poétiques sont les suivantes : Muwashshah - Zajal - Shugl - Barwal. La noubat marocaine est une suite de chants déclinés sur 26 modes (tab') diatoniques différents (n'usant pas de micro-intervalles, sauf dans les mawwâl récents), dont 4 principaux (Mâya - Al-dhîl - Mazmûm - Zidân).

2-4. École tunisienne

Compilée au xviii^e siècle par Rachid Bey, elle fut consolidée au xxe siècle par la Rachidia. Les modes sont basés sur certains micro-intervalles ottomans. Les 13 noubat : Dhîl - 'Irâq - Sîkâ - Hsîn - Rast - Raml al-mâya - Nawâ - Asba'ayn - Rast al-dhîl - Ramal - Isbahân - Mazmûm - Mâya . Elles sont composées de 9 mouvements (qut'a,jiz) basés sur 9 rythmes (iqa) : Ishtifâh ou Bashraf samâ'î ou Tshambar - Msaddar - Abyât - Btâyhî - Barwal - Darj - Tûshiyâ - Khafîf - Khatm. Les formes poétiques : Nashîd - Istihlâl - 'Amal - Muharrak - Muwashshah - Zajal - Barwal - Shugl.

3-Instruments de musique

Les instruments utilisés dans un ensemble typique de musique arabo-andalouse (takht) sont :

- le rîqq ou le tar : le tambourin arabe qui est l'instrument maître de l'ensemble car c'est lui qui donne le rythme de base
- les naqarat : petites timbales frappées aux baguettes
- la darbouka : tambour en calice, en bois d'olivier ou en poterie, couvert d'une peau de chèvre ou de poisson.
- l'oud et la kouitra : l'ancêtre du luth
- le rebec ou le rabâb : la vièle arabe remplacée parfois par le violon aujourd'hui
- le nay : flûte en roseau à embouchure libre, à six ou sept trous
- le qanûn ou kanoun : cithare aux nombreuses cordes, jouée avec des ongles ou doigts.

4-Expressions régionales 4-1. Algérie

La musique savante arabo-andalouse est appelée Al moussiqâ al andaloussiya (« musique andalouse ») lorsqu'il n'est pas fait référence à l'une des trois importantes écoles présentes en Algérie qui pratiquent cette musique avec des nuances distinctes :

- le ghamati, de l'école de Tlemcen, se rattachant à Grenade, il s'implantera plus tard au début du xxe siècle, au Maroc, à partir de Tlemcen et d'Alger,
- le sanâa d'Alger se rattachant à Cordoue
- le malouf de Constantine se réclamant de Séville.

Toutefois, selon Taoufik Bestandji, « école » est un terme impropre et flou, il n'y a pas de différences structurelles entre les spécificités de ces « Écoles ». Au-delà des rapprochements avec les villes d'Andalousie, les différences sensibles que l'on y décèle restent plutôt liées aux influences locales qu'à une différenciation originelle, et les trois écoles revendiquent le terme sanâa (« maîtrise d'œuvre ») qui n'a jamais cessé d'être utilisé par les acteurs de cette musique et que le milieu lettré ou savant a méprisé jusqu'alors. Chaque école a ses satellites : Nedroma, Oran, Mostaganem pour Tlemcen ; Blida, Bejaia, Médéa, etc pour Alger et Annaba, Guelma, Skikda, etc pour Constantine. Les textes de la forme mouachah et zadjal sont communs, alors que les mélodies et les rythmes restent spécifiques à chaque centre. Le premier acte de patrimonialisation attesté est celui des muphtis hanafites au xviii^e siècle, en effet devant les dangers de voir s'étioler et disparaître la transmission du répertoire musical arabo-andalou, les muphtis hanafites d'Alger avaient décidé d'écrire des

mouloudiates qui seraient chantées dans les mosquées avec les différents modes des noubas. Les chanteurs interprétaient des textes strictement religieux, cette innovation née à Alger, est adoptée à Blida, puis Médéa, Miliana et Constantine. La seconde forme de patrimonialisation a consisté à transcrire les matériaux de cette production musicale et chantée. Elle est, dans la plupart des cas le fait d'initiatives individuelles. Ce sont en réalité les productions dites savantes et les formes ritualisées qui ont davantage bénéficié de ces actions. Cela peut être compris à la fois quant au statut social des transcribers : lettrés ou mélomanes, et par l'enjeu symbolique qui tend à mettre en avant une légitimité culturelle en démontrant la nature complexe et savantes des formes musicales réhabilitées Christian Poché a retracé les tentatives de notation musicale amorcées par les européens en Algérie de 1860 à 1940. Outre les Salvador-Daniel (1831-1871) et Christianowitsch (1835-1874), il cite également Camille Saint-Saëns dont l'œuvre personnelle s'enrichit d'adaptations de certains modes et surtout Edmond Nathan Yafil (1877-1928) qui, avec le Répertoire de musique arabe et maure édité de 1904 à 1927 en collaboration avec Rouanet, a pu entreprendre la plus importante opération de fixation d'un genre musical en Algérie. Plusieurs essais de transcription plus limités voient ensuite le jour, Léo-Louis Barbès sera le premier à transcrire une hadra alors que le compositeur oranais Juan Huertas en collaboration avec le maître Saoud Medioni, a mis au point plus de vingt mélodies, dont la Touchia Dib. Les algériens musulmans ne sont pas en reste ; dès 1904, Ghaouti Bouali publie à Alger un ouvrage de réflexion musicale, de description de certaines noubas et d'établissement de poèmes de la tradition hawzi Plus tard Qadi Mohamed éditera l'anthologie du melhoun que des générations de chioukhs recopieront et se transmettront souvent avec parcimonie. Ce recueil sera largement complété par les anthologies de Mohamed Bekhoucha et Abderrahmane Sekkal. Mahieddine Bachtarzi publie, pour sa part en 1940, *Mélodies arabes, Musiqâ arabiya* à Paris. Durant la première moitié du xxe siècle, ces recueils sont davantage le témoignage d'une culture que l'on estime menacée par la modernité coloniale qu'une entreprise de réhabilitation car les musiques et les textes chantés font encore partie de l'univers quotidien des interprètes et du public. Le disque va considérablement modifier la nature des prestations musicales, et permettra d'essaimer des genres et des pratiques jusque-là réduites à un espace limité. En 1910 Gramophone enregistre 400 disques en Algérie et en Tunisie (Algérie 223, Tunisie 180) Le Catalogue Pathé 1910-1912 fait état de plusieurs centaines de disques Nord-Africains. Cependant peu à peu des éditions locales se mettent en place afin de profiter au plan symbolique une certaine territorialisation et des marqueurs identitaires algériens. Dans le même domaine on peut citer, l'activité de la Maison de disques Collin et, dans une tout autre perspective, l'aide du gouvernement français pour l'enrichissement du catalogue de Teppaz dans le cadre du plan de Constantine. Néanmoins une part importante de cette production discographique peut être considérée comme irrémédiablement perdue du fait des événements historiques comme la deuxième guerre mondiale. C'est l'Association musicale qui fondera l'institution de préservation patrimoniale. Après l'indépendance, l'émulation, voire la compétition inter-associative donnera lieu à des initiatives nationales en matière de promotion de manifestations musicales (plusieurs festivals nationaux). Des efforts de patrimonialisation découlent le Congrès sur la Musique Nationale de 1964 et le Rapport sur la politique culturelle du Comité Central du FLN de 1981 et les plus importants festivals de musique qui constitueront un véritable état des lieux des musiques populaires et savantes. L'ère du libéralisme a davantage consacré la culture déjà valorisée dans les appareils culturels en place ou imposé par le marché. Deux anciennes écoles de musique arabo-andalouse existaient en Algérie : celles de Tlemcen et Constantine. Cette ville est aussi le berceau du haouzi, un autre genre musical qui découle de la musique andalouse et dont les musiciens-poètes Saïd El Mendassi (xvi^e siècle) et Ben Messaïb (xvii^e siècle) sont des représentants. D'autres genres populaires en sont issus : n'qlabate, aroubi, zendani, etc.

4-2.Espagne

Sous l'impulsion de musiciens spécialistes du répertoire médiéval ibérique, tels Grégorio, Luis, Carlos et Eduardo Paniagua (membres de l'Atrium Musicae), Luis Delgado, Begonia Olavide et les ensembles Calamus, Mudejar et l'Ensemble Ibn Báya, une complicité s'est établie avec des musiciens maghrébins pour réinterpréter les noubat en terre andalouse.

4-3.Libye

Le malouf libyen a quasi disparu aujourd'hui et n'est plus guère représenté que par l'Ensemble de Malouf de la Grande Jamahiriya dirigé par Hassan Araïbi.

4-4.Maroc

Le pays est fortement imprégné par la culture arabo-andalouse pour de multiples raisons : par sa proximité géographique avec l'Espagne qui fera qu'une partie des Arabo-Andalous chassés s'installeront par strates successives (avant et après 1492 et en 1609) au Maroc dans l'espoir d'un retour. En effet, beaucoup des expulsés de Grenade de 1492 trouvent leur dernier refuge au Maroc. En 1609, ils seront suivis par les Morisques et dont on estime actuellement à 5 millions le nombre de leurs descendants au Maroc. Après l'avènement des Alaouites, en 1660, la musique arabo-andalouse connaît un nouvel essor grâce aux zâwya et tariqa (confréries soufies) qui encouragent leurs adeptes à la pratique musicale. Un siècle plus tard, le Tétouanais Al-Hâ'ik sauvegarde le patrimoine poétique et musical de al-Âla. En 1886, Al-Jâm'î publie un ouvrage sur le répertoire pratiqué à Fès : *Précis du kunnâsh de al-Hâ'ik*. Entre la fin du xixe siècle et le début du xxe siècle, des mouvements importants de populations au sein du Maroc auraient entraîné une dissémination de la musique andalouse dans le pays. Ceci renforça la vivacité déjà préexistante de cette musique qui possède un véritable public d'avertis depuis des siècles. Il existe deux formes de musiques arabo-andalouse au Maroc : tarab al-âla, qui est la forme principale en particulier à Fès et tarab al-ghamâti (style de Grenade) à Rabat, Salé et Oujda en particulier. Les noubas grenadines furent implanté au Maroc avec les réfugiés grenadins à Tétouan et Chefchaouen qui sont dans leur totalité l'héritage de Grenade. Les piûtîm et les trîq sont les formes pratiquées par les Judéo-Marocains. Il n'existe pas d'équivalent du malouf tunisien (musique andalouse d'influence ottomane) au Maroc. Les poèmes sont en arabe littéral ou dialectal. La musique marocaine andalouse est nettement différente de la musique orientale : elle ne comporte pas de quarts de tons (quelques exceptions sont cependant à signaler) ; elle suit généralement le système de la gamme tempérée occidentale, la gamme est souvent exécutée comme une seule succession mélodique, alors qu'en musique orientale, elle est subdivisée en tricordes, tétracordes et pentacordes ; sa ligne mélodique est simple et claire, les modulations y sont rares. Chaque noubat est très longue ; il est donc rare qu'on les joue au complet. On se contente souvent d'un seul mouvement. Cependant, l'intégralité des noubat marocaines a été enregistrée par la Maison des Cultures du Monde à Paris, en collaboration avec le Ministère de la Culture du Maroc (soit un total de 73 disques compact répartis en douze coffrets présentant chacun une noubat ou des mîzâns). Selon le musicien et musicologue Omar Metioui, « au Maroc, les rescapés de l'Inquisition enrichissent les régions où ils s'installent par les connaissances qu'ils transportent avec eux. Dans le domaine musical, ils imprègnent plus particulièrement deux villes, Rabat et Salé, par un style différent de l'École de Fès... ». Le genre ghamati existait bel et bien dans des villes comme Fès et Tétouan, mais le développement moderne de ce style est représenté par deux écoles, émanations de l'école de Tlemcen. Les centres de cette musique sont Oujda et Rabat, mais à Rabat le style n'intéresse que quelques musiciens contrairement à Oujda qui a su élargir l'audience de cette musique.

Plongez-vous dans l'administratif !

Les tâches liées à la gestion administrative et comptable ne sont guère prisées par nombre d'entrepreneurs qui n'y voient pas de valeur ajoutée. Dans leur for intérieur ils savent qu'une telle attitude peut les conduire à vivre dans l'urgence, à payer des pénalités de retard, à perdre un client... mais ils préfèrent se concentrer sur des actions qu'ils considèrent essentielles et les remettre à demain. Ces tâches font partie pourtant d'une des missions du chef d'entreprise. Certes, elles s'avèrent chronophages, répétitives, alors comment faire ? Quelques conseils pour devenir un pro de l'administratif.

Maîtrisez les bases du vocabulaire administratif et comptable.

Qu'on s'y connaisse ou non en comptabilité, il faut s'y coller dès la création de l'entreprise. Être maître de ses comptes, c'est être maître de l'avenir de son entreprise et de sa rentabilité. Et avant tout, il faut maîtriser le vocabulaire de base. L'actif représente l'ensemble des biens de l'entreprise, qu'il s'agisse des liquidités, de créances et de possessions. A contrario, le passif représente quant à lui l'ensemble des dettes de l'entreprise. Quant aux dettes d'exploitation, elles sont liées à l'activité normale de l'entreprise. Le capital circulant est constitué des actifs détenus par votre entreprise. Enfin, l'exercice comptable consiste en une période comptable.

Établissez votre plan comptable, votre boussole

Une fois ces termes maîtrisés, il va



falloir réaliser votre plan comptable. Il s'agit d'un document qui vous permet de classer les informations comptables de l'entreprise par catégorie, en vue de produire les comptes annuels en fin d'année. Le plan comptable répond à une réglementation de normalisation comptable, mise en place par l'Autorité des normes comptables, qui définit les règles applicables aux entreprises domiciliées en France. Adapté à votre structure, il doit rappeler les objets et les principes de la comptabilité. Il doit aussi fixer le bilan, le compte de résultat, le passif et l'actif de l'entreprise, les produits et les charges. Il va vous falloir le faire coïncider avec le régime fiscal de votre société afin d'y intégrer les aides, les subventions et crédits impôts dont vous bénéficiez.

Gérez l'administratif au quotidien pour plus de sérénité

A force de toujours remettre la gestion administrative à demain, les

dossiers vont s'accumuler et vous risquez de vous retrouver en grande difficulté pour l'exploitation de votre entreprise. Et faire face à des problèmes pour un défaut d'organisation peut vite s'avérer frustrant, surtout si votre société connaît ou commence à connaître un réel succès. D'autant que recevoir des pénalités et des amendes pour non-respect des obligations légales ferait mauvais genre auprès de vos clients ou partenaires potentiels. Soignez votre crédibilité en vous plongeant dans les dossiers administratifs et comptables au jour le jour, notamment grâce à la tenue de tableaux de bords quotidiens. Pour être efficace dans la gestion de ses documents, rien de tel que de classer ses dossiers par catégorie. Mettez à jour régulièrement votre journal des ventes et faites des copies de vos documents et courriers administratifs, que vous les conserviez sur papier dans un classeur, ou dans le Cloud via un service de stockage dématérialisé. Si vos équipes sont

soumises à de nombreux déplacements, pensez à mettre en place la gestion électronique des notes de frais, ce qui vous fera gagner du temps.

Réalisez un budget prévisionnel

C'est bien là une des choses indispensables à la gestion comptable d'une entreprise. Le budget prévisionnel permet de prévoir les recettes et dépenses de l'année à venir. Utile si ne vous voulez pas vous retrouver pris au dépourvu ! Pour cela, plusieurs méthodes existent. Tout d'abord, prenez en compte le niveau de trésorerie au moment de l'établissement du budget pour que ce dernier soit pertinent. Pour faire un tableau de bord pertinent, il faut que chaque mois, vous preniez le budget de l'année dernière majoré de l'inflation et des dépenses supplémentaire prévues liés par exemple au matériel de bureau, d'impression, au stock, etc. Pour les recettes, vous disposez également de votre tableau de

bord de l'année dernière et de vos affaires en cours. Le but dans ce budget est de tout prévoir, c'est à dire de la situation la plus désespérée à la plus optimiste. Grâce à cela, vous allez anticiper les écarts de trésorerie et prévenir à temps le banquier d'éventuels mouvements d'argent. C'est aussi l'occasion en comparant le budget réel au budget prévisionnel de pouvoir adapter vos plans d'actions et ainsi anticiper les problèmes. L'adage « il vaut mieux prévenir que guérir » prend alors ici tout son sens.

Une mission essentielle, à ne jamais remettre en question !

Le développement de votre cœur de métier doit certes rester une priorité. Mais n'oubliez pas pour autant que la gestion administrative et comptable constitue l'un des piliers qui fait tourner votre entreprise. Même s'il peut s'agir à première vue d'un exercice laborieux et plutôt pénible, pensez qu'il vous faudra absolument gérer cette partie, que ce soit en interne ou en externe. Savoir gérer l'administratif et la comptabilité vous permet d'anticiper les désagréments. Vous pourrez éviter ainsi éviter les refus de votre banquier en anticipant un trou de trésorerie ponctuel ou un mouvement d'argent important. Surveillez les postes clients et fournisseurs et faites attention aux délais de règlement accordés car plus ils sont longs, plus ils auront une incidence sur votre trésorerie. Facturez rapidement, vous éviterez des mauvaises surprises à vos clients qui sauront dès le début à quoi s'en tenir. Il est toujours plus agréable et rassurant de traiter avec quelqu'un d'organisé sur le plan administratif.

Quelques astuces pour mieux communiquer

La communication est le nerf de la guerre car elle permet de créer une ambiance conviviale au sein de l'entreprise et créer des liens pérennes aussi avec les collaborateurs que les clients, fournisseurs, partenaires... Pourtant, elle est freinée par de nombreux obstacles. Il suffit pourtant parfois de quelques astuces pour la rendre fluide et développer une nouvelle dynamique.

Utilisez des anecdotes pour détendre l'atmosphère

Rien n'est plus efficace qu'une anecdote choisie à bon escient car elle détend l'atmosphère mais rend votre intervention à la portée de tous. N'hésitez donc pas à l'utiliser car elle a pour atout d'être facilement mémorisée par vos interlocuteurs. Mais attention une anecdote aussi amusante qu'elle soit ne vous dispense pas de la préparer afin qu'elle n'agace pas par son manque d'intérêt votre public.

Utilisez les mots les plus simples possibles

Rendre un discours audible par tous peut paraître une évidence. Utilisez un vocabulaire que vos interlocuteurs maîtrisent et écarterez les mots « savants » qui n'ont que pour objectif de vous mettre en valeur de façon ostentatoire car finalement ils ne vous rendent pas crédibles. Inutile de vouloir éblouir votre public. En tant qu'entrepreneur, n'oubliez pas que vous devez avant tout communiquer avec efficacité et donc ne pas laisser de place à l'interprétation. Utilisez certes une langue soutenue mais dénuée d'un vocabulaire compris uniquement par des spécialistes.

Des phrases courtes, svp

La concision est fondamentale. En effet le commun des mortels a une capacité de mémorisation limitée et ne retient en général que les phrases fortes. Les slo-

gans politiques sont tout particulièrement de bons exemples car ils simplifient à l'extrême ce qui doit être retenu. Soyez donc aussi bref que possible et préparez vos interventions avec minutie. Steve Jobs n'a-t-il pas bâti Apple avec « Less is more ».

Évitez le « moi je »

Rien de plus désagréable que de faire une conversation avec quelqu'un qui n'arrête pas de dire « moi je » ou « Mon entreprise a fait ceci » ou encore « moi j'ai fait cela ». Ne donnez jamais l'impression d'être celui qui ne cherche qu'à écraser les autres par sa suffisance.

Le son et l'image tout aussi importants

Au risque de dire un lieu commun ce que chaque communicant sait, la majorité du message que vous émettez ne passe pas par le biais des mots que vous utilisez. Votre attitude, votre ton... font passer bien d'autres messages. Quand vous êtes en colère, n'avez-vous pas tendance à élever la voix et à faire des gestes plus agressifs ? N'avez-vous pas tendance à sourire quand vous êtes content ? Maîtriser la modulation de votre ton ainsi que votre comportement peut s'avérer être une manière de convaincre efficace !

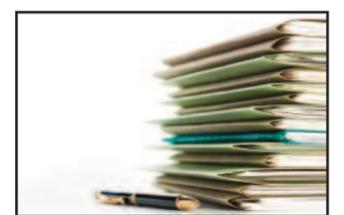
Posez une question au public, avant qu'il ne s'assoupisse

Nous l'oublions souvent mais une question peut s'avérer très pertinente même en l'absence de réponse. Déjà parce qu'elle réveille votre public, ensuite parce qu'elle l'amène à une réflexion. Elle lui donne l'impression d'être un acteur de votre conférence et renforce sa capacité d'écoute. Une bonne question n'est pas celle qui a forcément une réponse mais celle qui est évocatrice et suscite la réflexion.

Et pourquoi pas vous accompagner par des professionnels

La gestion administrative et comptable peut s'avérer parfois plus complexe qu'on ne le voudrait et se faire aider de professionnels, en plus d'être utile, permet de limiter votre responsabilité pénale et civile s'il advient une faute de gestion.

-L'expert-comptable : pour commencer, vous pouvez vous adjoindre les services du traditionnel expert-comptable. Son rôle en tant que conseiller privilégié du chef d'entreprise est de lui apporter son expertise notamment dans le domaine de la comptabilité. C'est lui qui va tenir et gérer ce domaine. Il contrôle la production et les comptes annuels de l'entreprise et examinera vos déclarations fiscales et sociales. Son rôle est essentiel, car il s'agit pour vous d'une personne qui vous apportera sécurité sur les plans administratif, comptable, financier, fiscal, juridique et social. Si vous avez une bonne relation avec lui, il peut se transformer en véritable conseiller et pourra vous aider pour réaliser des business plans, rechercher des financements adaptés ou mettre en place des tableaux de bord assortis à l'activité de l'entreprise ou même vous conseiller sur le statut juridique et social à adopter et sur la gestion quotidienne de votre entreprise.



-Le « cost-killer » : il existe un autre personnage qui peut s'avérer utile pour optimiser votre gestion comptable : le cost-killer, connu aussi sous le nom de chasseur de gaspillage. Son rôle ? La réduction des coûts par l'élimination du superflu et du non stratégique. Il est là pour vous aider à rationaliser les dépenses comme les charges fiscales et sociales, les frais supplémentaires et pour dénicher les achats les plus intéressants. Il va étudier les comptes de la société, la structure des coûts et analyse des besoins et propose des solutions pour minimiser les dépenses. Ensuite, par l'étude des marchés, il repère les meilleures opportunités de prix afin d'établir un cahier des charges. Il peut procéder à la négociation de certains contrats ou pousser l'entreprise à lancer de nouveaux appels d'offres. En bref, il va réduire vos dépenses au strict nécessaire. Un bon appui dans le but d'optimiser sa gestion comptable au quotidien !

K.Amel

Oran : Achèvement des travaux de 3.000 logements AADL

Les travaux de réalisation des 3.000 logements location-vente (AADL) construits au niveau du pôle urbain Ahmed Zabana, situé dans la commune de Misserghine (Oran), ont été achevés. Les responsables de cette agence ont indiqué dimanche, en marge d'une visite sur site du wali d'Oran, Abdelkader Djellaoui, au niveau du pôle urbain Ahmed Zabana, que les travaux ont été achevés à cent pour cent (100%) concernant les 3.000 logements de type location-vente. Il était prévu la réception, au deuxième trimestre de l'année en cours, de 1.500 logements pour passer à 3.000, ajoutant qu'il a été procédé à l'achèvement des travaux de raccordement au réseau de gaz de ville, au revêtement des routes, de même qu'à l'aménagement extérieur, dont la création d'espaces verts et d'aires de jeux pour enfants. Le seul obstacle qui reste pour l'attribution de ce quota de logements est le non achèvement des travaux de réalisation d'un réservoir d'eau d'une capacité de 10.000 mètres cubes dont le taux d'avancement est de 10% et



la réception est prévue dans 6 à 8 mois au plus tard. Le chef de l'exécutif de la wilaya a insisté sur l'importance à accorder à tous les chantiers en charge de la réalisation des programmes d'habitats dans la wilaya, notamment avec la possibilité, pour les intervenants activant dans le domaine de la construction, de se déplacer sans autorisation de 05 heures à 19 heures, soulignant qu'il sera procédé, à partir d'aujourd'hui, à la

levée, par étapes, des mesures de confinement sanitaire dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Il est prévu l'attribution, courant du mois en cours, de 2.304 logements location-vente au niveau du même pôle urbain, dont l'opération d'attribution était programmée pour fin mars dernier, avant d'être reportée à cause de la pandémie du Covid-

19. Ce quota de logements comprend 2000 unités au site 2 et 304 autres au site 3 du nouveau pôle urbain Ahmed Zabana, à Misserghine. Ce deuxième (2) quota de logements, qui sera distribué au nouveau pôle urbain Ahmed Zabana, intervient après l'attribution au mois de novembre dernier de 2.800 logements de même type. Pour rappel, l'opération d'attribution globale de 15.143 logements location-vente (AADL) à leurs bénéficiaires est prévue au niveau du même pôle urbain par étape, jusqu'à ce qu'il soit achevé, à savoir vers la fin de l'an-

née en cours. D'autre part, il est prévu la réception de 8.000 logements publics locatifs au nouveau pôle urbain d'Oued Tlélat dans les trois à cinq mois à venir, immédiatement après l'achèvement des travaux d'aménagement extérieur matérialisés par le raccordement des réseaux divers. Les logements sont achevés à cent pour cent (100%), selon les explications fournies par l'Office de promotion et de gestion immobilière, lors de la visite d'inspection du wali d'Oran au niveau de ce pôle urbain. Ce quota de logements sera distribué en quatre étapes : la première (3.000 logements), la deuxième (2.500) et la troisième (2.500). A noter que ce quota de logements était programmé par étapes jusqu'à la fin juillet prochain, avant qu'il ne soit renvoyé à plus tard à cause de l'arrêt des travaux imposé par le confinement sanitaire de prévention contre la pandémie de Covid-19.

Lehouari K

Relizane:

46% des récoltes de céréales endommagées en raison de l'irrégularité de la pluviométrie

Un taux de 46% des récoltes de céréales dans la wilaya de Relizane a été endommagé en raison de l'irrégularité de la pluviométrie durant la saison agricole actuelle (2019-2020). Boualem Tridi a indiqué, que le manque et l'irrégularité des pluies, notamment de la fin novembre à avril, période de croissance des céréales, particulièrement le blé, ont occasionné de "grands dégâts" à la récolte. Sur un total de 149.000 hectares cultivés de différentes variétés de céréales dans la wilaya, 80.000 ha seulement n'ont pas été touchés par la sécheresse, alors que 68.000 ha ont subi des dommages, ce qui a contraint certains agriculteurs à reconverter leur récolte en aliment de bétail, signalant que la plupart de ces terres sont situées dans les régions de Ouled Yaïche, Zemmoura, Hmadna, Ouarizane, Sidi Saada et Relizane. La DSA de la wilaya de Relizane prévoit, durant la saison actuelle, une production de 800.000 quintaux de différentes cé-

réales avec un rendement variant entre 8 et 12 qx à l'hectare. Selon ses prévisions, il est attendu la récolte d'environ 600.000 qx de blé dur et tendre et 150.000 qx d'orge et 50.000 qx d'avoine. De son côté, la coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) de Relizane a commencé à recevoir les premières quantités de la récolte d'orge au niveau de ses 5 points de stockage, selon son directeur, Aboubakr Kelakhi, qui a signalé que les magasins ont réceptionné, à ce jour, environ 400 quintaux. Les autorités de la wilaya et les services agricoles de Relizane ont pris toutes les dispositions nécessaires pour la réussite de la campagne moisson-battage de cette saison, à travers la mobilisation de 3.119 tracteurs et plus de 8.000 unités de matériels d'accompagnement. À rappeler que la saison moisson-battage de la saison 2018-2019 dans la wilaya de Relizane a enregistré la production de plus de 2 millions qx, selon la DSA.

Mascara :

3 milliards DA pour le développement de 116 zones d'ombre

La commission de wilaya du Croissant-Rouge algérien (CRA) de Mascara a distribué dimanche 2.000 kits alimentaires aux familles démunies des zones d'ombre de la wilaya. Les services de la commission de wilaya du CRA ont remis, dimanche, aux représentants de 11 communes 2.000 kits alimentaires comprenant des produits alimentaires de base pour les distribuer aux familles nécessiteuses domiciliées dans 24 groupements d'habitat secondaires. M. Darir relevé qu'il a été procédé récemment au recensement des familles nécessiteuses devant bénéficier de l'opération de

solidarité, menée conjointement avec les services de la wilaya à travers l'organisation de sorties de terrain au niveau des groupements d'habitat secondaires. Il a été procédé à un montage financier, avec le compte du Croissant-Rouge algérien, celui du budget de la wilaya et les aides de bienfaiteurs pour l'achat de denrées alimentaires. Cette opération de solidarité agissante, la première du genre depuis le mois de Ramadhan, sera suivie par d'autres opérations similaires en cours de préparation avec le concours de bienfaiteurs, a indiqué le président de la commission de wilaya du CRA de Mascara.

Mascara :

2.000 kits alimentaires attribués par le CRA aux familles démunies

La commission de wilaya du Croissant-Rouge algérien (CRA) de Mascara a distribué dimanche 2.000 kits alimentaires aux familles démunies des zones d'ombre de la wilaya. Les services de la commission de wilaya du CRA ont remis, dimanche, aux représentants de 11 communes 2.000 kits alimentaires comprenant des produits alimentaires de base pour les distribuer aux familles nécessiteuses domiciliées dans 24 groupements d'habitat secondaires. M. Darir relevé qu'il a été procédé récemment au recensement des familles nécessiteuses devant bénéficier de l'opération de

solidarité, menée conjointement avec les services de la wilaya à travers l'organisation de sorties de terrain au niveau des groupements d'habitat secondaires. Il a été procédé à un montage financier, avec le compte du Croissant-Rouge algérien, celui du budget de la wilaya et les aides de bienfaiteurs pour l'achat de denrées alimentaires. Cette opération de solidarité agissante, la première du genre depuis le mois de Ramadhan, sera suivie par d'autres opérations similaires en cours de préparation avec le concours de bienfaiteurs, a indiqué le président de la commission de wilaya du CRA de Mascara.

Bel-Abbes:

Prévision de production de près de 1,8 million de quintaux de céréales



La Direction des services agricoles de la wilaya de Sidi Bel-Abbes prévoit d'atteindre une production de près de 1,8 million quintaux (qx) de céréales de variétés diverses, à la faveur de la campagne de moisson-battage au titre de la saison agricole en cours, Benouali Attafia a fait part de la possibilité d'atteindre une augmentation sensible en matière de production céréalière par rapport à la saison agricole écoulée, mettant en exergue les conditions ayant prévalu le long de la période qui s'est étalée du mois d'octobre jusqu'à la campagne moisson-battage dont le coup d'envoi est prévu officiellement le 10 juillet prochain. La hausse de la production attendue est due à l'augmentation de la surface consacrée aux céréales, en plus de l'amélioration de la moyenne des précipitations. Les agriculteurs ont acquis une expérience dans les techniques de l'irrigation agricole, notamment durant les phases importantes de croissance également dans l'utilisation des méthodes modernes de fertilisation dans les phases de produc-

tion à travers le traitement des sols, le choix des semences et le désherbage. Pour rappel, il a été procédé dans la wilaya de Sidi Bel-Abbes à la réservation d'une superficie de plus de 190.000 hectares de céréales au titre de l'année agricole en cours dont 63.000 ha au blé dur, 27.000 ha au blé tendre, 93.000 ha à l'orge et 6.000 ha à l'avoine. En ce qui concerne les capacités de stockage au niveau de la wilaya, en plus de quatre (4) coopératives de céréales et de légumes secs (CCLS) situées à Sidi Bel-Abbes, Lamtar, Mustapha Benbrahim et Telagh, 18 points et d'autres espaces de stockage sont retenus à travers les communes, faisant observer que les capacités de stockage au niveau de la wilaya dépassent 1,8 million de quintaux. Pour accompagner l'opération de collecte et de stockage, la DSA a révélé qu'il sera procédé à l'installation d'une cellule chargée du suivi et de valorisation de la saison moisson-battage. Tous les moyens nécessaires ont été mobilisés à cet effet dont des moissonneuses-batteuses et 17.000 tracteurs.

Un nouveau traitement prometteur contre le cancer du cerveau

Des chercheurs des universités de Toronto et McMaster viennent d'obtenir des résultats prometteurs en testant un nouveau traitement contre le glioblastome, une forme prévalente et agressive du cancer du cerveau. Le glioblastome multiforme (GBM) est la tumeur du cerveau la plus fréquente chez l'adulte. C'est aussi la plus agressive. Bien que la chimiothérapie, la radiothérapie et la chirurgie puissent être employées pour ralentir sa progression, à ce jour, ces mesures n'ont de valeur que palliative. En effet, la majeure partie des malades ont une espérance de vie de moins d'un an, et seulement 3 % d'entre eux parviennent à atteindre la marque des 5 ans. Chaque année, plus de 241.000 personnes meurent de cette terrible maladie.

Les lymphocytes T en action

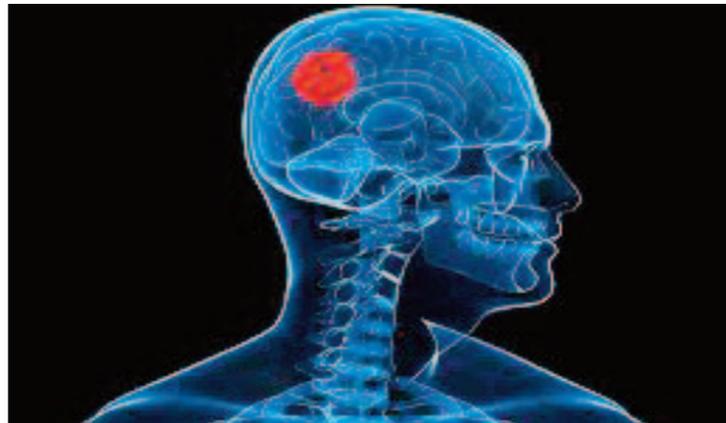
Les lymphocytes T jouent un rôle ca-

pital dans la réponse immunitaire. Présents dans le sang, ils sont capables de cibler et de détruire les cellules infectées par un virus ou une tumeur. Ces cellules malades présentent en effet des antigènes mutés, distincts de ceux produits par « le soi ». Un autre type de cellule immunitaire (la cellule présentatrice de l'antigène, ou CPA) « met en garde » le lymphocyte T contre ces intrus via une structure appelée complexe majeur d'histocompatibilité (CMH). Une fois les présentations faites, le lymphocyte est alors capable de reconnaître les antigènes indésirables et d'anéantir les cellules qui les portent. Néanmoins, le cancer peut interférer avec ce processus de différentes manières, notamment en réduisant la disponibilité des CMH. L'une des stratégies des chercheurs consiste donc à explorer des voies alternatives pour doter les lymphocytes des récepteurs nécessaires à l'identification des cellules ennemies. C'est le

rôle du récepteur antigénique chimérique (CAR pour Chimeric antigen receptor), une molécule développée en laboratoire à partir des lymphocytes du patient. Ces derniers sont prélevés, puis génétiquement modifiés afin de leur faire exprimer un récepteur CAR spécifique à l'antigène produit par les cellules cancéreuses.

Un nouvel espoir

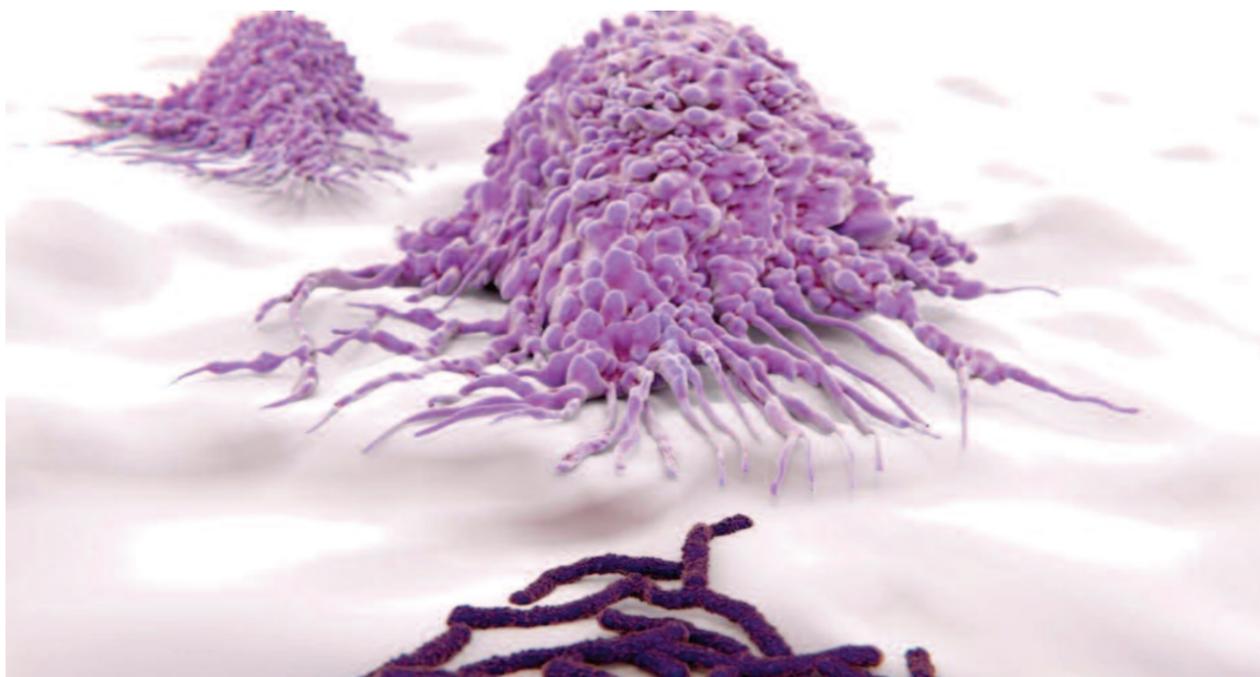
Le traitement, développé par l'équipe du laboratoire Singh de l'université McMaster, en collaboration avec le Jason Moffat Lab de l'université de Toronto, cible spécifiquement la protéine CD133, présente sur les cellules du glioblastome. Testé chez les souris, il a offert des résultats prometteurs avec une réduction de la charge tumorale et une amélioration de l'espérance de vie. Ces résultats ont mené à la création d'une nouvelle start-up baptisée Empirica Therapeutics avec pour objectif de mener les



premiers tests cliniques pour ce traitement et plusieurs autres en 2022. « Nous espérons que notre approche consistant à cibler les cellules du glioblastome à l'aide de la thérapie CAR-T procurera aux patients une meilleure qualité de vie et des chances de survie plus importantes », commente Jason Moffat, responsable scientifique à Empirica Thera-

peutics. Sheila Singh, cofondatrice de la start-up, ajoute que le traitement offre de nouvelles pistes d'exploration dans l'identification et la destruction de populations de cellules particulièrement agressives du glioblastome, une nouvelle étape dans la lutte contre cette redoutable maladie.

Phagocytose



La phagocytose est un mécanisme permettant aux cellules d'internaliser et de digérer des particules et des micro-organismes. La phagocytose joue un rôle dans les défenses de l'organisme contre des infections bactériennes et parasitaires ; elle est alors réalisée par des cellules spécialisées : les phagocytes, comme les macrophages ou les granulocytes neutrophiles. Des organismes unicellulaires (protistes) ingèrent aussi des particules étrangères, comme des bactéries, débris cellulaires, poussières, par phagocytose.

Les étapes d'une phagocytose dans une cellule immunitaire

La phagocytose a été découverte en 1883 par le scientifique russe Élie Metchnikoff qui fut lauréat du prix Nobel de médecine ou physiologie en 1908. Au niveau immunitaire, la phagocytose se réalise en plusieurs étapes :

- Les particules adhèrent à la membrane cellulaire grâce à des récepteurs non spécifiques ou à des récepteurs pour les opsonines. L'opsonisation est un processus au cours duquel des opsonines (anticorps ou molécules du complément) se lient d'un côté à la particule étrangère et de l'autre à un récepteur membranaire présent sur un phagocyte, ce qui favorise la phagocytose.
- La cellule développe des pseudopodes

autour de la particule pour l'internaliser dans une vésicule appelée phagosome. L'internalisation de la particule est l'endocytose.

- Des lysosomes, c'est-à-dire des vésicules contenant des enzymes, fusionnent avec le phagosome formant ainsi un phagolysosome.
- Les enzymes des lysosomes digèrent la particule. Un autre processus favorise la destruction des bactéries : la formation de radicaux libres par une enzyme de la membrane du phagosome.
- Les produits de la digestion de la particule sont excrétés.

Glucides

Où trouver les bons ? comment éviter les mauvais ?

Tous les glucides ne nous font pas grossir. En effet, il faut d'abord différencier les sucres rapides (qui se digèrent rapidement) des sucres lents (qui se digèrent lentement). Pour éviter de grossir, mieux vaut choisir des aliments qui ont un index glycémique faible. Pour éviter de grossir et pour que la graisse des adipocytes puisse être brûlée, ce qui est primordial, c'est d'avoir un taux d'insuline assez bas, et cela constamment. En effet, plus le glucide se digère rapidement (c'est-à-dire plus il a un index glycémique élevé) et plus il fait monter le taux d'insuline. Mais comment faire le tri entre les différents glucides ?

Poids : les glucides à éviter (farine raffinée, boissons...)

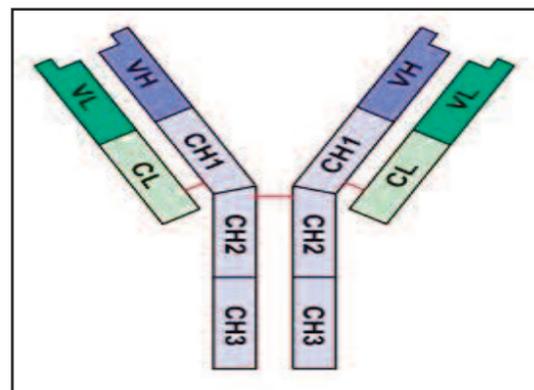
Les sucres à éviter sont tous ceux contenus dans la farine raffinée (pain blanc, pâtes blanches...), les aliments liquides qui contiennent des glucides (jus de fruits, sodas...) et également les aliments riches en amidon (pommes de terre, riz, maïs). Le plus important est de réduire les sucres rapides, plus particulièrement le fructose qui serait mauvais pour la santé. Le fructose est présent en grande quantité dans les jus de fruits, les sirops, et dans le sucre blanc, le saccharose, qui, pour faire simple, est une molécule de glucose liée à une molécule de fructose.

Les bons glucides : ceux des légumes

Les meilleurs glucides sont contenus dans les légumes car ils sont associés à des fibres qui ralentissent leur digestion, leur index glycémique (IG) est plus bas et donc cela permet de ne pas augmenter trop fortement le glucose sanguin. Il existe des régimes pouvant être suivis toute une vie, où on ne prend les glucides que dans les légumes. Il est intéressant également de consommer des céréales comme le quinoa et l'avoine, qui ont un index glycémique faible.

B.Meriem

Immunoglobuline



Elle appartient au groupe des gammaglobulines présentes non seulement dans le sang (plus spécifiquement le sérum : partie liquide du sang, plasma débarrassé de certains agents de la coagulation) mais également dans d'autres liquides de l'organisme.

5 classes d'immunoglobulines

Les IgG sont les plus abondantes (75 à 80 % des anticorps circulants). Elles sont fabriquées lors d'un contact avec un antigène (corps étranger pour l'organisme). Elles protègent l'organisme contre les bactéries, les virus, et les toxines qui circulent dans le sang et la lymphe. D'autre part, elles fixent rapidement le complément (un des constituants du système immunitaire). Elles participent également à la réponse mémoire, base de l'immunité sur laquelle repose le mécanisme de la vaccination. Enfin, les immunoglobulines G traversent le placenta et, de ce fait, entraînent une immunité passive chez le fœtus. Les IgA se trouvent essentiellement dans les sécrétions comme la salive, le suc intestinal, la sueur et le lait maternel. Le rôle essentiel des immunoglobulines A est d'empêcher les agents pathogènes de se lier à la cellule et plus spécifiquement aux cellules de recouvrement constituant les muqueuses et l'épiderme (couche superficielle de la peau). Les IgM sont des immunoglobulines sécrétées lors du premier contact de l'organisme avec un antigène. C'est la première classe d'immunoglobulines libérée par une variété de globules blancs : les plasmocytes. La présence d'IgM dans le sang indique une infection en cours. Les IgD sont une variété d'immunoglobulines la plus souvent attachées à la surface des lymphocytes B, où elles jouent un rôle de récepteurs des antigènes. Elles interviendraient dans la maturation des lymphocytes, c'est-à-dire dans le mécanisme permettant à ces globules blancs de devenir efficaces. Les IgE sont plus volumineuses que les immunoglobulines G. Elles sont sécrétées par une variété de globules blancs, les plasmocytes, dans la peau, les voies digestives, les amygdales (tonsilles) et les voies respiratoires. Cette variété d'immunoglobulines est reliée aux mastocytes et aux granulocytes basophiles (variétés de globule blanc) par une tige. Dès la capture d'un antigène, l'immunoglobuline déclenche la libération de produit participant à la réaction inflammatoire, et d'histamine entrant dans la réaction allergique. Les concentrations d'immunoglobulines augmentent en cas d'allergie grave, et en présence de parasites (parasitose) dans le tube digestif.

Lutte contre le terrorisme Arrestation d'un élément de soutien aux groupes terroristes à Bordj Bou Arreridj

Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation de renseignements, des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté, le 07 juin 2020, un (01) élément de soutien aux groupes terroristes à Bordj Bou Arreridj en 5e Région militaire. A Nâama (2e RM), une grande quantité de kif traité s'élevant à huit (08) quintaux et (33) kilogrammes a été saisie par un détachement combiné de l'Armée nationale populaire (ANP) lors d'une patrouille de recherche menée près de la commune de Djenniène Bourezag. D'autres détachements combinés de l'ANP ont arrêté, toujours dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, sept (07) narcotrafiquants et saisi (37,350) kilogrammes de kif traité, (500) grammes de cocaïne et (1161) unités de différentes boissons, et ce, lors d'opérations distinctes menées à Oran, Tlemcen (2eRM), Boumerdes (1èreRM) et Bordj Bou Arreridj (5eRM). Par ailleurs, six (06) candidats à l'émigration clandestine ont été arrêtés à Oran par des éléments de la Gendarmerie nationale ont appréhendé, à Oran, tandis que quatorze (14) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à In Guezzam



Sûreté d'Alger : Trois individus ayant extorqué plus de 5 millions DA à un comptable arrêtés



Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé à l'arrestation de trois individus impliqués dans une affaire d'association de malfaiteurs ayant extorqué 520 millions de centimes à un comptable exerçant dans une société privée. Suite aux investigations menées par les services de la troisième Sûreté urbaine d'Aïn Benian (ouest d'Alger), sur la base d'une plainte déposée par un citoyen victime de vol de 520 millions de centimes par trois individus à bord d'un véhicule touristique, les éléments de

police ont identifié l'un des mis en cause (propriétaire du véhicule), un repris de justice, qui était en contact avec son acolyte, collègue de la victime. Les éléments de la Police ont pu arrêter le deuxième mis en cause en possession d'une quantité de drogue, et le troisième suspect, à bord d'un véhicule touristique acquis avec l'argent volé. Après parachèvement des procédures légales, les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République territorialement compétent, lequel a ordonné leur mise en détention préventive.

Aïn Defla Démantèlement d'un groupe criminel spécialisé dans la falsification de billets de banque

Les services de la police judiciaire de la sûreté de la wilaya d'Aïn Defla ont saisi le week-end dernier plus de 1,5 milliard de centimes en dinar et 90.600 euros en faux billets, a indiqué la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Les mêmes services ont mis hors d'état de nuire un groupe criminel activant dans plusieurs wilayas du pays, dont les membres s'adonnaient à la falsification de billets de banque en dinar et en devise, à l'effet de les faire circuler sur le marché national et de les utiliser dans le blanchiment d'argent. L'opération a été menée, suite à des informations obtenues par les services de la police judiciaire de la sûreté de la wilaya d'Aïn Defla, selon lesquelles un groupe d'individus s'adonnaient au trafic et à la falsification de billets de banque en dinar et en devise. Des investigations approfondies menées par ces mêmes services, sous la supervision des autorités judiciaires compétentes ont permis d'identifier les prévenus, localisés à Khemis Miliana et d'intercepter l'un d'entre eux en flagrant délit. L'opération s'est soldée par la saisie des billets de banque précités, d'appareils électroniques et d'un matériel spécial, en sus d'un véhicule et 5 téléphones portables utilisés par les membres de ce groupe criminel.

Saisie de près de 700 comprimés psychotropes dans deux opérations distinctes

Les éléments de la brigade mobile de la police judiciaire de la wilaya d'Alger ont saisi près de 700 comprimés psychotropes dans deux opérations distinctes liées à des affaires de détention de psychotropes destinés à la vente. La première opération a été menée sur la base d'informations faisant état de la présence de deux individus qui s'adonnaient au trafic de psychotropes au niveau de la rue Hassiba Ben Bouali (commune de Sidi M'Hamed). Les éléments de police ont intensifié leurs patrouilles et pu arrêter deux suspects en possession de 360 comprimés psychotropes et 39.700 DA en liquide. La deuxième affaire traitée par la même brigade, relative à la détention de psychotropes destinés à la vente, détention d'armes blanches prohibées et non respect du couvre-feu, a été sanctionnée par la saisie de 300 comprimés psychotropes. Lors de la perquisition du domicile du mis en cause, il a été procédé à la saisie de 09 comprimés psychotropes ainsi que deux armes blanches prohibées de calibre moyen. Après parachèvement des procédures légales en vigueur, les deux mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République territorialement compétent, lequel a ordonné leur mise en détention provisoire



Boumerdes : Un réseau national de trafic de billets de banque de 500 et 1000 DA démantelé à Corso

Un réseau national, composé de quatre personnes, activant dans le trafic de faux billets a été démantelé, par les services de sécurité à Corso (nord de Boumerdes). Selon le chargé de la communication à la sûreté de wilaya de Boumerdes, le commissaire de police Krime Touati, un élément de ce réseau a été arrêté, en flagrant délit de possession de faux billets, en coupures de 500 DA, suite à des informations portant sur un individu écoulant des faux billets au centre ville de Corso. Ajoutant que les investigations menées, par la suite, ont permis l'arrestation de trois de ses complices, dont le propriétaire d'un local commercial, qui écoulait ces faux billets, au moment où les deux autres, arrêtés en possession de faux billets, en coupures de 1000 DA, se chargeaient de la falsification de cette monnaie, dans la commune de Bordj El Kiffan (Alger), a précisé le même responsable. L'opération a, également, permis la restitution d'ordinateurs, d'imprimantes et de téléphones portables, a, encore, souligné le commissaire de police Krime Touati, signalant la présentation des prévenus devant les autorités judiciaires compétentes.

Tizi-Ouzou : Arrestation de trois individus pour vol durant le confinement

Un groupe de malfaiteurs a été appréhendé cette fin de semaine à Boukhalfa, quartier Ouest de la ville de Tizi-Ouzou, en flagrant délit de vol durant les heures de confinement. Les malfaiteurs ont été surpris par une patrouille de la brigade mobile de police judiciaire dont l'attention a été attirée par la présence de trois individus entraînant de perpétrer un vol par effraction dans un atelier. L'intervention rapide des élé-

ments de cette brigade a permis, a-t-on souligné, "l'interpellation d'un premier individu en possession d'une arme blanche, puis, des deux autres qui avaient pris la fuite, trouvés en possession d'un arrache clous et d'une tronçonneuse utilisés pour commettre leur méfait, ainsi que des objets dérobés de l'atelier". Une procédure judiciaire a été instruite à leur rencontre et ils ont été présentés au parquet de Tizi-Ouzou

Lutte contre le commerce des stupéfiants : Cinq individus arrêtés et deux véhicules saisis à Djelfa

Un réseau de sept individus âgés entre 25 et 35 ans a été arrêté par les services de la Brigade de recherches et d'investigations BRI 1 de la Sûreté de Djelfa pour commercialisation de produits psychotropes. Ils ont été appréhendés à la suite d'informations à bord de 2 véhicules de marque Hyundai Picanto et Renault Symbol. Lors de la

fouille des véhicules, les policiers ont découvert et saisi une cinquantaine de comprimés psychotropes de marque Ecstasy, des armes blanches, 7 portables et 19,6 millions de centimes provenant de la vente des stupéfiants. Les deux véhicules ont été également saisis. Ils seront présentés à la justice à l'issue de l'enquête.

Accident de la circulation : Un mort et 110 blessés le weekend dernier

Une personne a trouvé la mort et 110 autres ont été blessées dans 91 accidents de la route survenus en zones urbaines le weekend dernier, selon un communiqué des services de la Sûreté nationale. Le facteur humain reste à l'origine de ces accidents, selon les statistiques des services de la Sûreté

nationale. Dans ce cadre, la direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) rappelle les usagers de la route de la nécessité de faire preuve de prudence et de respect du code de la route. La DGSN a mis également le numéro vert 1548 et le numéro 17 à la disposition des citoyens pour tout signalement.

Covid-19 :

Le ministère de la Santé remet des masques de protection à des associations de personnes vulnérables

Un lot de masques de protection contre le coronavirus (Covid-19) a été remis lundi à Alger par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière à des associations de personnes vulnérables et de malades chroniques, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de la Covid-19. Il s'agit d'un don de masques de protection offert par la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), qui est sous tutelle du ministère de la Santé, à des associations activant dans le secteur de la Santé, lesquelles les distribueront, à leur tour, aux malades chroniques et aux cancéreux notamment, à travers les différentes structures hospitalières au niveau national. "Sur les 15 millions de masques reçus par la PCH sous formes de dons, celle-ci en a déjà distribué près de sept millions", a indiqué, dans une déclaration à la presse, la directrice générale de la PCH, Fatima Ouakti précisant que "la PCH continuera de distribuer ces masques en fonction des arrivages et des dons qu'elle reçoit". De son côté, le coordinateur du réseau des associations des malades chroniques et des personnes vulnérables, Abdelhamid Boualag, également président de l'Association "Sos hépatites", a tenu à remercier le ministère de la Santé pour cette action de solidarité, ce qui permettra, a-t-il dit, de "prendre en charge correctement cette catégorie de malades, dont l'immunité est très faible". Il a précisé que le réseau qu'il préside comprend 13 associations, lesquelles sont chargées de faire parvenir ces masques aux malades chroniques, à même de les prémunir contre la Covid-19.



Coronavirus:

111 nouveaux cas, 82 guérisons et 8 décès en Algérie durant les dernières 24 heures



Cent-onze (111) nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 82 guérisons et 8 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué lundi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total de cas confirmés s'élève ainsi à 10 265, soit 23 cas pour 100.000 habitants, celui des décès à 715, alors que le nombre des patients guéris passe à 6799, a précisé M. Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie du Covid-19. Les nouveaux cas de décès ont été notifiés dans chacune des wilayas de Blida, Alger, Tissemsilt, Batna, Ghardaia, Ouargla, Sétif et Djelfa, a indiqué M. Fourar, ajoutant que les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 66% du total des cas de décès. En outre, 29 wilayas ont enregistré des taux inférieurs au taux national, alors que 17 autres n'ont recensé aucun nouveau cas positif au coronavirus durant les dernières 24 heures. Par ailleurs, le nombre de patients ayant bénéficié du protocole de traitement en vigueur s'élève à 20 058, comprenant 8882 cas confirmés selon les tests virologiques (PCR) et 11 176 cas suspects selon des indications de l'imagerie et du scanner, a ajouté M. Fourar, précisant que 36 patients sont actuellement en soins intensifs. Enfin, le même responsable a rappelé l'impératif de faire preuve de prudence permanente, de respecter strictement les conditions d'hygiène, de la distanciation sociale, du confinement ainsi que de porter obligatoirement le masque, en toutes circonstances, afin d'endiguer la pandémie.

Mostaganem :

L'ONJSA organise une collecte le 14 juin à la Coupole

L'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA) organisera une collecte de sang, dimanche prochain, à la Coupole de l'Office du Complexe Olympique (OCO) Mohamed-Boudiaf à Alger, à l'occasion de la journée mondiale du donneur de sang, a indiqué, lundi l'ONJSA. L'opération, la 3e du genre est organisée en collaboration avec l'Agence nationale du sang (ANS), représentant le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, et la direction générale du complexe olympique Mohamed Boudiaf. "Le mouvement sportif national (Comité Olympique et sportif algérien, fédérations sportives, clubs, dirigeants, entraîneurs, athlètes, arbitres, supporteurs), ainsi que la société civile sont cordialement invités à prendre part massivement à cette opération", a ajouté le communiqué de l'ONJSA. Cette initiative se veut être une tradition, et vise à remédier un tant soit peu, à la baisse alarmante de la fréquentation des structures de transfusion sanguine. Le prélèvement se fera dans la grande salle de la Coupole qui sera équipée pour la circonstance, sous la supervision des médecins de l'ANS. "Toutes les conditions de sécurité exigées pour ce genre d'opération, ainsi que le respect total des mesures de sécurité sanitaire, le respect strict des distances barrières et les règles d'hygiène, seront respectées, ont assuré les organisateurs. Une opération similaire avait été tenue en avril dernier dans la même enceinte sportive avec la collaboration de l'ANS.

Rapatriement:

Examen du projet de loi visant à instituer le 8 mai, Journée nationale de la mémoire

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) a soumis, dimanche, le projet de loi visant à instituer le 8 mai Journée nationale de la mémoire, à la commission des Affaires juridiques, administratives et des libertés pour examen, indique un communiqué de la chambre basse du parlement. Après adoption de l'ordre du jour, le bureau de l'APN réuni sous la

présidence de Slimane Chenine, président de l'Assemblée, a soumis le projet de loi visant à instituer le 8 mai, Journée nationale de la mémoire à la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés pour examen, et chargé la commission des finances et du budget d'élaborer un calendrier consacré à l'audition des membres du Gouvernement dans le cadre de l'examen du projet de loi portant

règlement budgétaire pour l'exercice 2017, souligne la même source. Le bureau de l'APN a été informé de la déclaration d'un nouveau député sur les cas d'incompatibilités avec le mandat parlementaire qu'il a soumise à la commission des Affaires juridiques, administratives et des libertés pour émettre son avis.

ANP

L'armée algérienne s'est entraînée à balles réelles près de la frontière libyenne

L'armée algérienne a exécuté des manœuvres à balles réelles près de la frontière avec la Libye sous le thème «Brigade blindée en contre-attaque et poursuite de l'ennemi au fond du territoire hostile», informe le MDN. Ces exercices interviennent en plein débat sur la réforme constitutionnelle autorisant l'armée à mener des opérations à l'étranger. Dans le contexte du projet de réforme constitutionnelle en Algérie qui autorise l'armée à mener des opérations à l'étranger en cas de nécessité impérieuse pour la sécurité et la défense nationale, l'Armée nationale populaire (ANP) a procédé aux manœuvres Volcan 2020 avec des munitions réelles près de la frontière avec la Libye, rapporte un communiqué du ministère algérien de la Défense nationale (MDN). Des exercices organisés sous le thème «Brigade blindée en contre-attaque et poursuite de l'ennemi au fond du territoire hostile», poursuit le MDN qui précise qu'ils ont eu lieu à In Amenas, dans le sud-est de l'Algérie, près de la frontière avec la Libye. Ces opérations ont été menées par la 41e division blindée avec l'appui aérien d'avions et d'hélicoptères. Le 16 janvier 2013, le plus grand complexe gazier algérien de

Tiguentourine à In Amenas, dans le sud du pays, a été attaqué par un groupe terroriste venu de Libye, causant la mort de 67 personnes et la paralysie de ce site stratégique pour l'économie algérienne pendant plus d'un an. Les articles 30 et 95 de la nouvelle Constitution ouvrent la porte à la participation de

l'armée algérienne dans des opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'Onu, de l'Union africaine (UA) et de la Ligue des États arabes. La décision doit être prise par le Président de la République, chef suprême des Forces armées, avec l'accord des deux tiers du Parlement avec ses deux chambres.

